

HORS
COLLECTION



SEPTEMBRE 2020

Professions sportives : besoins de main-d'oeuvre et accès des jeunes à la formation

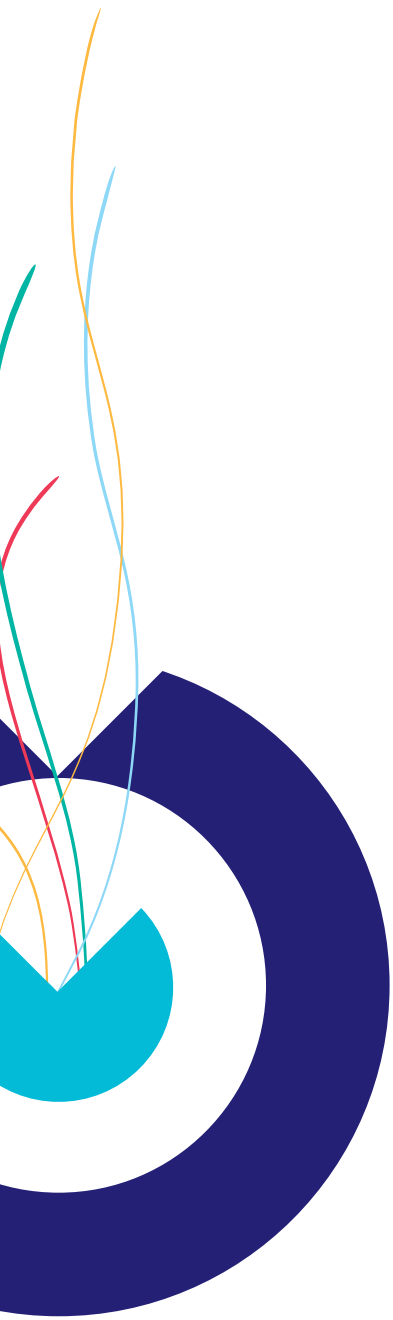
*Zoom sur les territoires alpins des
Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence*


PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR
*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

D E S S A V O I R S P O U R L ' A C T I O N



ÉDITO

Les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes, départements alpins peu peuplés de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur, ont orienté une partie importante de leur économie locale vers le tourisme sportif. Le sport y tient ainsi une place importante dans l'emploi mais aussi dans les formations professionnelles.

Apparemment semblables, ces départements présentent en réalité certaines problématiques économiques et sociales très différentes. De même, les territoires ne sont pas dotés des mêmes moyens de transport et de communication.

Les travaux de la mission d'observation des métiers de l'animation et du sport, présente à l'ORM depuis plus de vingt ans, se sont déjà penchés sur ces territoires spécifiques dans le cadre d'une étude sur les métiers des sports de montagne en 2010.

La présente étude permet ainsi de mettre en avant les évolutions des métiers du sport sous le prisme de la jeunesse locale et des évolutions économiques et sociales, tout en tentant compte de la situation particulière que nous vivons actuellement. En effet, il paraissait impensable pour l'ORM de ne pas donner à voir quelques premiers éléments de répercussions économiques de la crise sanitaire sur ces territoires.

Philippe Cottet

Président de l'ORM

Directeur de publication

Philippe Cottet

Réalisation

Anne-Sophie Dumortier

Conception graphique, PAO

Anna Chaldjian

Remerciements à François Kermarc de la DRDJSCS.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	6
01. LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE ET DES HAUTES-ALPES	9
1. Introduction : quelques éléments de contexte régional	9
1.1. La démographie régionale	9
1.2. Le contexte naturel	10
1.3. Les équipements sportifs et le temps pour y accéder	11
2. Le contexte économique et social des Alpes-de-Haute-Provence	12
3. Le contexte économique et social des Hautes-alpes	18
<i>Zoom sur la vallée de l'Ubaye (Alpes-de-Haute-Provence)</i>	24
<i>Zoom sur le territoire de Serre-Ponçon côté Savines-le-Lac (Hautes-Alpes)</i>	24
02. L'EMPLOI ET LES MÉTIERS SPORTIFS DANS LES TERRITOIRES ALPINS	25
1. Qui sont les employeurs sportifs ?	26
1.1. Les caractéristiques des employeurs sportifs alpins	26
<i>Zoom sur l'activité du groupement d'employeurs profession sport et loisirs</i>	
<i>Objectif Plus Emploi, des Alpes-de-Haute-Provence</i>	27
2. Quels emplois dans l'encadrement sportif ?	31
2.1. Qu'est-ce que le métier d'encadrant sportif ?	31
2.2. Les emplois d'encadrant sportif	32
2.3. Les professionnels libéraux des activités sportives dans les départements alpins	35
3. La pluriactivité pour se construire une stabilité d'emploi sur le territoire	37
<i>Zoom sur le dispositif « Initiatives saisonniers » coordonné par le Fongecif</i>	
<i>(transformé en association Transition Pro)</i>	38
4. Les conséquences de la crise économique suite à la crise sanitaire	40
03. LES PARCOURS DE FORMATION DES ENCADRANTS SPORTIFS	42
1. Les formés préparant un diplôme délivré par le ministère des Sports	43
1.1. Des profils de stagiaires différents entre les deux départements	45
1.2. Les spécialités sportives sollicitées par les stagiaires	45
2. L'orientation et la construction du parcours menant à un métier du sport	46
<i>Zoom sur : Dans les territoires alpins, un jeune actif sur deux</i>	
<i>passé par la mission locale pour construire son parcours professionnel</i>	48
3. Les freins à la construction des parcours sportifs	51
3.1. Plus de la moitié des stagiaires sportifs alpins quittent leur département pour se former	51
3.2. Des frais annexes très importants qui s'ajoutent au coût de la formation	53
4. Les conséquences de la crise sur les parcours de formation	55
CONCLUSION	56
LES PISTES DE RÉFLEXION POUR AMÉLIORER L'ACCÈS À LA FORMATION SPORTIVE DES JEUNES ALPINS	58
GLOSSAIRE	59



INTRODUCTION

L'objectif initial de ce travail, financé par la DRDJSCS et le ministère des Sports dans le cadre du Dispositif régional d'observation emploi-formation (Droef), est d'identifier les besoins des employeurs sportifs des départements des Alpes-de-Haute-Provence (04) et des Hautes-Alpes (05) et de vérifier que les jeunes de ces territoires pouvaient répondre à ces besoins. Parallèlement, il était utile de savoir si l'offre locale de formation était suffisante et adaptée et quels étaient les freins à la formation des jeunes Alpains dans la filière du ministère des Sports. Cette observation devait alimenter les réflexions sur l'outil local de formation et permettre de prendre des décisions adaptées à ces territoires.

La fermeture prématurée des stations de ski, un mois et demi avant la fin de saison ; l'arrêt total des activités sportives en milieu fermé durant le confinement ; le démarrage tardif et dans des conditions d'accueil inédites de la saison estivale du tourisme sportif ; le report voire la suppression des grands événements sportifs comme le Rallye Monte-Carlo, l'étape du Tour de France à Gap ; tout cela a impacté le dynamisme du secteur du sport et plus généralement l'économie des territoires alpins.

Cette étude a été adaptée à l'état conjoncturel découlant de la crise de la Covid-19. Elle retranscrit les ressentis des professionnels et des personnes en formation avant, pendant et à la sortie de la période de confinement. Elle ne peut pas encore mesurer l'impact économique de cette crise sanitaire sur le secteur et sur les économies locales mais elle en pointe les premiers effets. Elle rappelle notamment l'importance des activités de pleine nature sur ces territoires et donc leur dépendance économique à l'évolution de la fréquentation touristique.

« Les perspectives à court et moyen termes – dans la logique d'une sortie progressive du confinement et d'un tourisme estival de proximité – font des activités sportives un sujet d'actualité » selon le Pôle ressources national sports de nature (PRNSN), qui s'attache à ce que la politique de développement maîtrisé des sports de nature reste entière et lisible et à ce qu'elle s'inscrive dans les plans de relance.

Dans la campagne de valorisation de l'offre touristique en France (inscrite dans le plan de relance du tourisme), les activités sportives de plein air (« l'outdoor ») sont ainsi mises en avant. Des liens se sont aussi développés entre les acteurs du Tourisme et les acteurs du sport pour accompagner la sortie de crise. L'ambition affichée est d'inciter les touristes à rester sur le territoire français cet été et à profiter de l'offre de loisirs sur les territoires.

Dans ce cadre inédit, les professionnels du sport mettent tout en œuvre pour s'adapter aux nouvelles conditions et contraintes, et ce dans un délai très restreint. Ils ont été très réactifs en réorganisant leur offre de pratiques, tant sur le déroulement, l'organisation matérielle des activités, que dans l'encadrement des sports afin de répondre au mieux à la demande d'activités sportives de cet été. Pour les accompagner, le ministère des Sports a publié quatre guides pratiques post-confinement liés à la reprise des activités physiques et sportives en métropole et outre-mer dans le respect des règles sanitaires.

Il a donc semblé opportun d'illustrer les analyses à l'aide des paroles des personnes qui sont sur le terrain (encadrants sportifs en exercice et jeunes en formation sportive) et donc aptes à traiter des thèmes de l'évolution du secteur, des pratiques sportives et des conditions d'exercice sur les territoires, ces dernières années et ces derniers mois (notamment l'après-crise).

En premier lieu, l'étude rappelle le contexte économique et social des départements afin de mieux appréhender les besoins des employeurs et le choix des formés.

La seconde partie souligne les spécificités de l'emploi sportif de ces territoires, notamment la multiactivité et la saisonnalité dans les sports de nature très importants localement.

Enfin, la dernière partie s'attarde sur les situations des formés confrontés à des problématiques particulières de mobilité et de financement.



01

LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE ET DES HAUTES-ALPES

1. INTRODUCTION : QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE RÉGIONAL

1.1. LA DÉMOGRAPHIE RÉGIONALE

Elle est marquée par la présence contrastée de départements à forte densité, sur le littoral, et d'autres beaucoup moins denses, dans les Alpes. Ils connaissent des évolutions démographiques très disparates.

TABLEAU 1 ESTIMATION DÉPARTEMENTALE DE LA POPULATION AU 1^{ER} JANVIER 2019

	Population	Répartition	Densité (hab. au km ²)
Alpes-de-Haute-Provence	161 980	3 %	23
Hautes-Alpes	141 784	3 %	25
Alpes-Maritimes	1 080 899	21 %	252
Bouches-du-Rhône	2 035 410	40 %	394
Var	1 075 649	21 %	174
Vaucluse	563 751	11 %	155
Provence - Alpes - Côte d'Azur	5 059 473	100 %	158
France métropolitaine	66 992 699		120

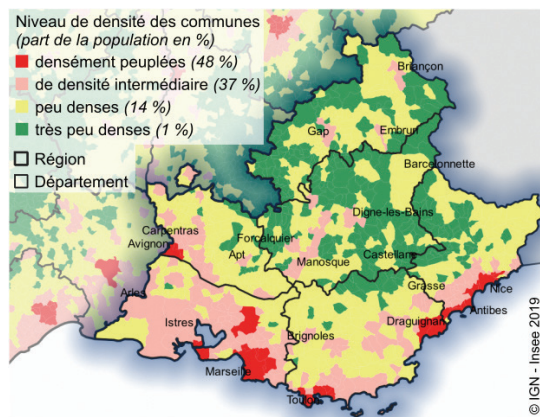
Source : Insee - Recensement de la population, estimation au 1^{er} janvier 2019 - Traitement ORM.

La moitié des habitants de la région vivent au sein de 34 communes densément peuplées, se caractérisant par un grand nombre d'habitants sur une zone d'habitat resserré. Après l'Île-de-France, Provence - Alpes - Côte d'Azur est la région qui concentre le plus de population dans ces communes.

La population régionale a augmenté à un rythme inférieur à la moyenne nationale (respectivement + 0,3 % et + 0,5 %)¹. Entre 2012 et 2017, la croissance démographique annuelle moyenne pour les Alpes-de-Haute-Provence est de 0,3 % et pour les Hautes-Alpes de 0,2 %.

¹ « Faible croissance démographique dans les communes densément peuplées », Insee, *Insee Flash*, n° 60, décembre 2019.

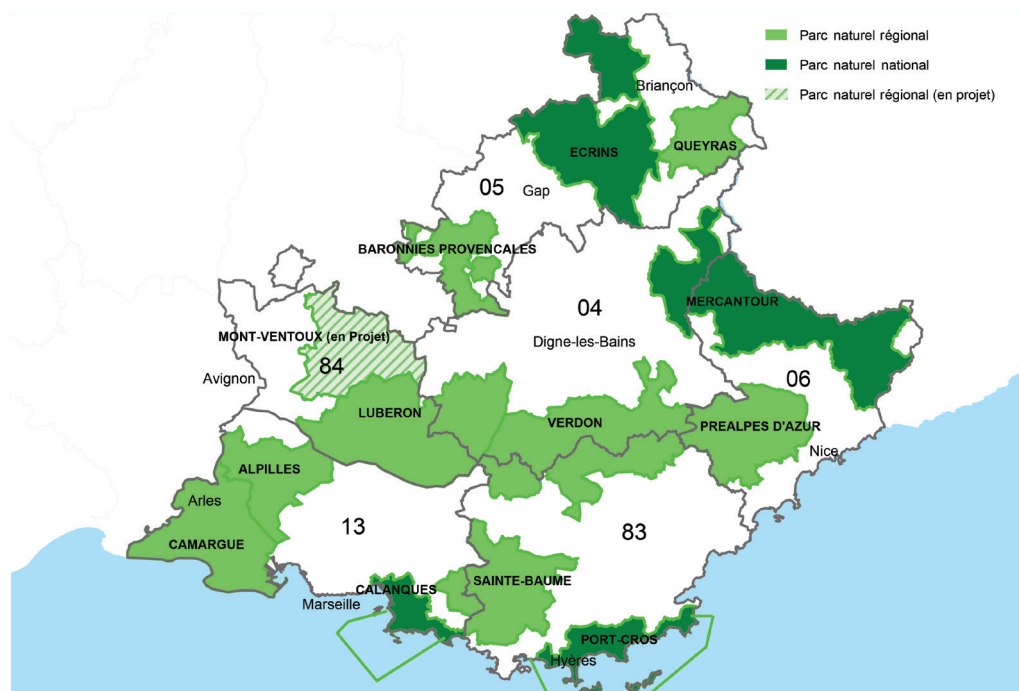
CARTE 1 NIVEAU DE DENSITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION ET PART DE LA POPULATION PAR NIVEAU DE DENSITÉ EN 2017



Source : Insee - Recensement de la population 2017.

1.2. LE CONTEXTE NATUREL

CARTE 2 PARCS NATURELS RÉGIONAUX ET NATIONAUX DE LA RÉGION



Plus d'un quart du territoire régional est occupé par les parcs naturels nationaux et régionaux. La région compte ainsi :

- 4 parcs nationaux : les Écrins, le Mercantour, Port-Cros, les Calanques ;
- 8 parcs régionaux : Camargue, Lubéron, Queyras, Verdon, Alpilles, Préalpes, Baronnies provençales, Sainte-Baume ;
- 1 parc régional en projet : le mont Ventoux.

1.3. LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET LE TEMPS POUR Y ACCÉDER

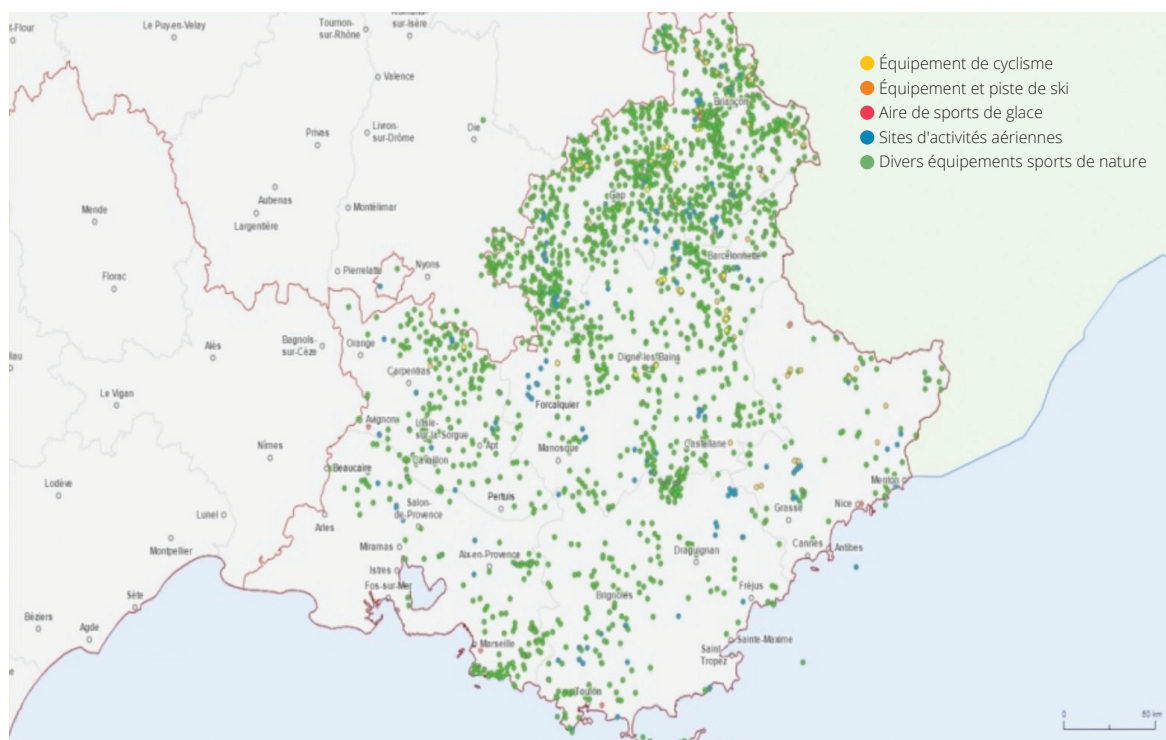
La région Provence - Alpes - Côte d'Azur est globalement sous-dotée en matière d'équipements sportifs (43 équipements pour 10 000 habitants en région contre 50 en France). Les départements alpins font image d'exception régionale. Ils sont particulièrement bien équipés sur le plan sportif. Le département des Hautes-Alpes est même l'un des mieux équipés de France avec plus de 270 équipements sportifs pour 10 000 habitants.

TABLEAU 2 RÉPARTITION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

	Nombre d'équipements sportifs	Répartition	Nombre d'équipements sportifs pour 10 000 hab.
Alpes-de-Haute-Provence	1 804	9 %	111
Hautes-Alpes	3 809	18 %	273
Provence - Alpes - Côte d'Azur	21 243	100 %	43
France métropolitaine	321 056		50

Source : ministère chargé des sports – Recensement des équipements sportifs 2016 – Traitement DRDJSCS et ORM.

CARTE 3 LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS SUR LE TERRITOIRE RÉGIONAL

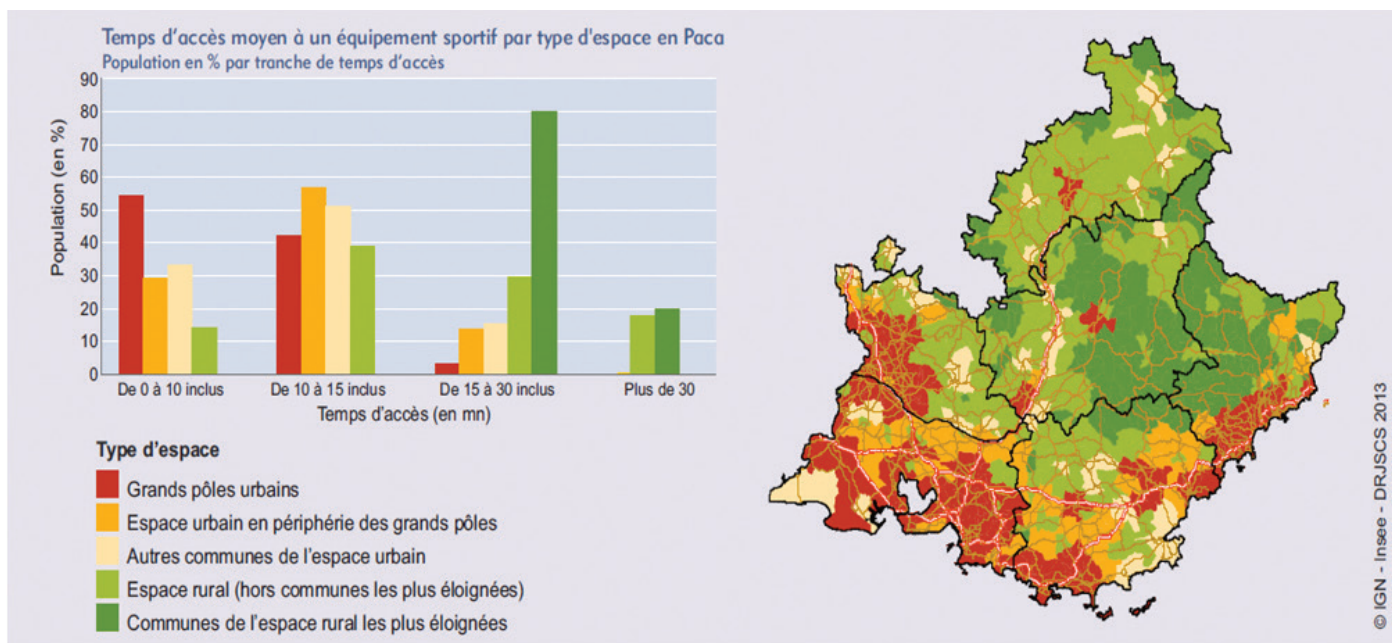


Source : ministère en charge des sports – Recensement des équipements sportifs 2016 – Traitement DRDJSCS et ORM.

Cette carte met en évidence la forte présence d'équipements sportifs sur les territoires alpins, notamment dans les Hautes-Alpes.

Néanmoins, comme le souligne l'Insee, un tiers des communes rurales de la région sont confrontées à des difficultés particulières d'accès aux équipements, notamment celles des Alpes-de-Haute-Provence et de l'arrière-pays niçois². Bien que la dotation de ces communes soit très élevée, accéder à un équipement sportif exige en moyenne 27 minutes soit des trajets 2,5 fois plus longs que pour l'ensemble des résidents de la région (carte 4).

CARTE 4 TEMPS D'ACCÈS MOYEN À UN ÉQUIPEMENT SPORTIF



Lecture : pour plus de la moitié des habitants des grands pôles urbains, le temps d'accès moyen à un équipement sportif est inférieur ou égal à 10 mn. Pour tous les habitants des communes de l'espace rural les plus éloignées, le temps d'accès moyen est supérieur à 15 mn. Il est même supérieur à 30 mn pour 20 % d'entre eux.
Sources : DRJSCS, RES 2012 - Insee, RP 2009, Distancier Odomatrix aux heures creuses

² Adaoust S. et Domens J., « Équipements sportifs. Dans un espace rural bien doté, les temps d'accès restent élevés », *Insee Synthèse*, n° 56, juin 2013.

2. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Le département des Alpes-de-Haute-Provence est le plus vaste de la région (22 % de la superficie régionale) mais sa densité de population est la plus faible (23 habitants au km²). Ce territoire très rural, en majeure partie occupé par des espaces naturels, est peu urbanisé. Il est morcelé en territoires peu reliés entre eux. Dans les zones de montagne, certains sont très isolés et donc difficiles d'accès³.

Ces caractéristiques géographiques entraînent des contraintes de mobilité et de déplacements notables. Plus de 34 % de la population habite à plus d'une demi-heure d'une gare ferroviaire (contre 5 % de la population régionale) et moins de 3 % de la population locale utilise les transports en commun pour aller travailler.

La part départementale des moins de 20 ans parmi la population totale est proche de la moyenne régionale (respectivement 21 % et 22 %) mais celle des personnes âgées de 75 ans et plus est la plus forte de la région après les Alpes-Maritimes (13 % contre 11 % en moyenne régionale). L'indice de vieillissement est aussi le plus élevé (124 contre 100 en moyenne régionale). Cette population âgée vit la plupart du temps dans les territoires de montagne ou isolés, ce qui accentue le risque d'isolement social.

Les enfants sont scolarisés beaucoup plus tôt que dans le reste de la région. La part de la population sans diplôme est l'une des plus faibles après celle des Hautes-Alpes, même si l'on note une augmentation des personnes non diplômées dans le département ces dernières années (Démographie).

Le département ne compte que trois quartiers prioritaires et peu de logements locatifs sociaux (Logement).

Ceci ne signifie pas que la population ne rencontre pas de difficultés sociales : le niveau de vie médian des ménages est en deçà de la moyenne régionale et le taux de pauvreté est devenu le troisième le plus élevé de la région (après les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse). Pour autant, le recours aux prestations sociales et à la CMU n'est pas encore coutumier (Conditions de vie).

Les difficultés sociales sont, en partie, à rapprocher au faible taux d'actifs en emploi dans le département (inférieur à la moyenne régionale) et à la part réduite d'embauches à durée indéterminée. L'économie est, en effet, très orientée vers les activités saisonnières de l'agriculture et des services (dont le tourisme et les loisirs).

L'emploi du département ne progresse plus depuis 2007 et il y a de moins en moins d'actifs en emploi. Cette tendance est à l'opposé de la dynamique régionale observée (Emploi).

Depuis, plusieurs années, le taux de chômage est supérieur à la moyenne régionale et nationale. En 2018, le département détenait la 11^e position des taux de chômage les plus élevés de la France métropolitaine (atteignant 11,1 % et même 11,3 % à Manosque contre 8,7 % en France)⁴. L'écart avec le national n'a cessé de se creuser depuis 2011. Le département enregistre aujourd'hui encore le deuxième taux le plus élevé de la région (10,5 %) après celui du Vaucluse. La fragilité sociale est plus marquante pour les jeunes : près de trois jeunes sur dix ne sont pas insérés sur le marché du travail en 2018 (Marché du travail).

³ Cf. *Portrait socio-sanitaire et environnemental des Alpes-de-Haute-Provence 2018*, Observatoire régional de la santé, juin 2018.

⁴ Cf. *Éclairages et synthèses. Portrait socio-économique des Alpes-de-Haute-Provence*, Pôle emploi, novembre 2018.

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

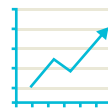
DÉMOGRAPHIE

POPULATION



161 980 personnes
dans le département
soit **3,2 %** de l'effectif de la
région (5 059 473 personnes)

TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN (2010-2015)



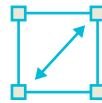
0,2 %
dans le département
et **0,4 %**
dans la région

DENSITÉ



23 hab./km²
dans le département
et **161 hab./km²**
dans la région

SUPERFICIE EN KM²



6 925 km²
dans le département
soit **22 %** de la superficie
de la région (31 399 km²)

PART DES MOINS DE 20 ANS



21 %
dans le département
et **22 %**
dans la région

PART DES 75 ANS ET PLUS



13 %
dans le département
et **11 %**
dans la région

INDICE DE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION*



124
pour le département
et **100** pour la région

TAUX DE SCOLARISATION DES ENFANTS DE 2 ANS (RENTRÉE 2016-2017)



12 %
dans le département
et **6,5 %**
dans la région

PART DE LA POPULATION NON SCOLARISÉE DE 15-64 ANS SANS DIPLÔME



20 %
dans le département
et **23 %**
dans la région

PART DES 15-29 ANS PEU OU PAS DIPLÔMÉS



19 %
dans le département
et **20,5 %**
dans la région

Sources : Insee - Recensement de la population, estimation au 1^{er} janvier 2019 - Traitement ORM.
Directe - Chiffres-clés (2019).

* Nbre de pers. de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans.

LOGEMENT



PART DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

9 % dans le département
et **13 %** dans la région



PART DES MÉNAGES PROPRIÉTAIRES DE LEUR RÉSIDENCE PRINCIPALE

59 % dans le département
et **54 %** dans la région

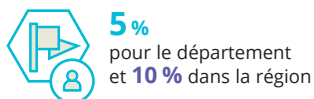
Source : Dros - Portraits de territoires, décembre 2018 - Traitement ORM.

CONDITIONS DE VIE

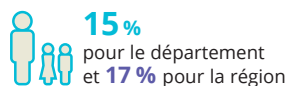
NOMBRE DE QUARTIERS PRIORITAIRES



PART DE LA POPULATION RÉSIDANT DANS UN QUARTIER PRIORITAIRE



PART DES FAMILLES MONOPARENTALES



NIVEAU DE VIE MÉDIAN DES MÉNAGES



TAUX DE POPULATION COUVERTE PAR LE RSA



TAUX DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE (SEUIL DE PAUVRETÉ À 60 %)



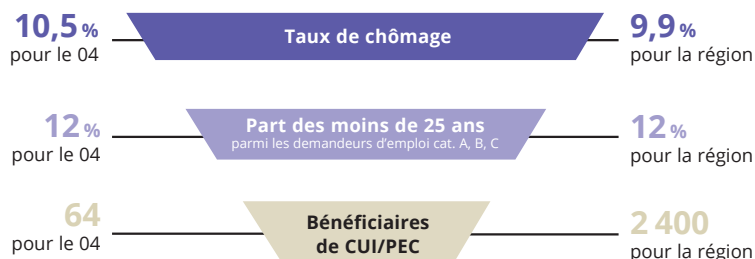
Sources : Insee - Recensement de la population, estimation au 1^{er} janvier 2019 - Traitement ORM. DRDJSCS - Panorama statistique Jeunesse Sports Cohésion sociale 2018.

EMPLOI



Source : Direccte - Chiffres-clés (2019).

MARCHÉ DU TRAVAIL



Source : Direccte - Synthèse conjoncturelle du département (janvier 2020) et Chiffres-clés (2019).

CONTEXTE SPORTIF

NOMBRE DE CLUBS SPORTIFS EN 2018



593 dans le département et **11 214** dans la région

NOMBRE DE LICENCIÉS DES FÉDÉRATIONS FRANÇAISES DE SPORT EN 2018



41 769 dans le département et **1 114 197** dans la région

DENSITÉ DE LICENCIÉS SPORTIFS / 1 000 HAB.



260 dans le département et **220** dans la région

Source : ministère des Sports, 2018 – Traitement ORM.

Côté sport, on relève une densité élevée de licenciés sportifs dans le département comparativement à la moyenne régionale (260 licenciés pour 1 000 habitants contre 220 en région) (Contexte sportif).

Les fédérations qui rassemblent le plus de licenciés sont assez classiquement le football et le tennis. Bien que le top 25 ne mesure pas la pratique libre, il donne une première mesure de la place que prennent les sports de nature dans la pratique locale (tableau 3).

TABLEAU 3 LICENCIÉS SPORTIFS DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Fédérations françaises agréées en 2018 – Top 25	Licenciés dans les Alpes-de-Haute-Provence
FF de football	4 109
Union nationale du sport scolaire (UNSS)	3 653
FF de tennis	2 602
Union sportive de l'enseignement du premier degré	2 063
FF d'équitation	1 994
FF de pétanque et jeu provençal	1 958
FF d'éducation physique et de gymnastique volontaire	1 876
FF de judo-jujitsu et disciplines associées	1 872
FF de la randonnée pédestre	1 633
Union française des œuvres laïques d'éducation physique (Ufolep)	1 539
Fédération sportive des ASPTT	1 178
FF de ski	980
FF de golf	938
FF de rugby	920
FF de basketball	851
FF de tir	808
FF de la montagne et de l'escalade	782
FF des clubs alpins et de montagne	770
FF omnisports des personnels de l'Éducation nationale et Jeunesse et Sports	683
FF de gymnastique	679
FF de karaté et arts martiaux affinitaires	657
FF de natation	552
FF de voile	502
FF de cyclisme	487
FF de badminton	454
Total de licenciés dans le département (toutes fédérations confondues)	41 769
Population du département	161 980
Part de licenciés sportifs	26 %

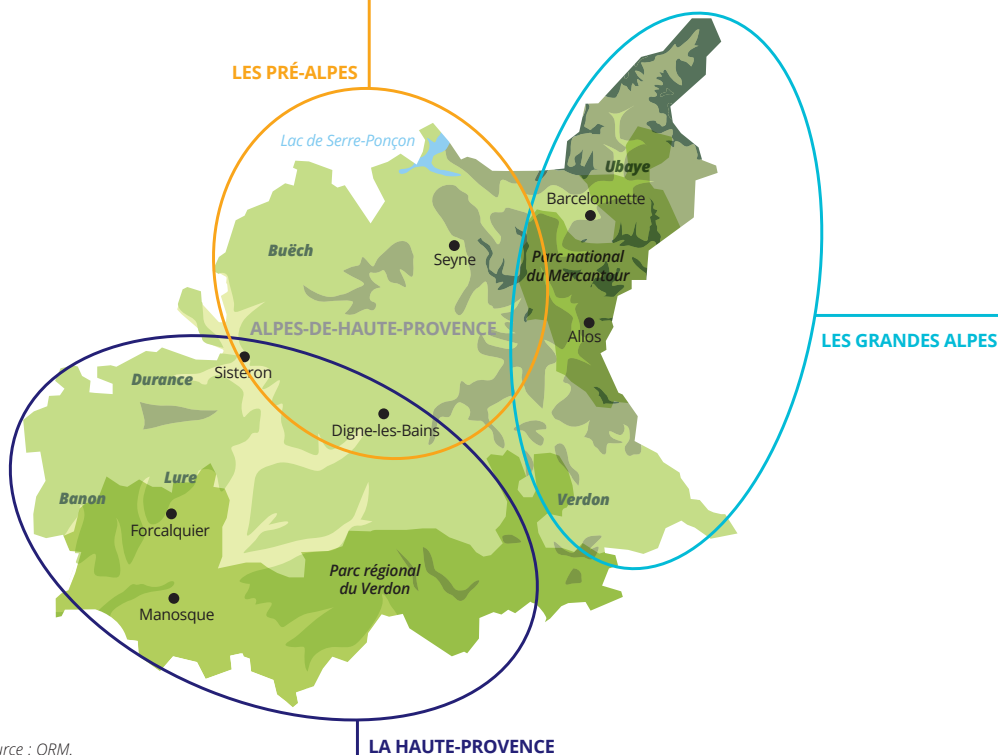
Source : ministère des Sports, 2018 – Traitement ORM.

CARTE 5 LES TERRITOIRES DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Les Préalpes constituent une zone de moyenne montagne et de vallées enclavées. Les habitants se rassemblent dans des villages très éloignés des moyens de transport et des services publics. Ils sont donc confrontés à d'importantes problématiques de mobilité tant dans le cadre familial que dans le cadre professionnel. Ils sont obligés d'être véhiculés pour se déplacer.

La densité démographique est faible et marquée par une part importante de personnes âgées de plus de 60 ans qui peuvent vivre de façon très isolée. La pauvreté peut devenir plus importante sur ce territoire que dans les grandes villes.

L'activité économique repose principalement sur l'activité du thermalisme et du tourisme car la capacité d'hébergement est solide (beaucoup plus élevée que la capacité moyenne régionale).



Les Grandes-Alpes (Ubaye, Haut Verdon, la Blanche) sont une zone de très hautes montagnes qui abritent une dizaine de stations de ski et sites nordiques. Elle est peu peuplée et les habitants sont confrontés à des difficultés d'accès aux moyens de transport et aux services publics. L'activité touristique y est très dynamique. Elle connaît une double saisonnalité (été et hiver) et elle est principalement orientée vers les activités de montagne. Le tourisme sportif est donc prépondérant dans l'économie locale.

Source : ORM.

La Haute-Provence représente un quart du département. C'est la zone la plus peuplée et la plus concentrée en termes d'activité économique car elle bénéficie d'une bonne desserte autoroutière et ferroviaire. Elle accueille trois quartiers prioritaires. La production locale est orientée vers les industries cosmétiques, agroalimentaires et des énergies renouvelables, en plus du projet international d'ITER. L'agriculture (lavande, olives, fruits, élevage) est aussi très importante ; elle fournit les matières premières des industries. Enfin, le tourisme surtout estival (notamment autour du Parc naturel régional du Verdon) complète la richesse économique du territoire. Le tourisme sportif s'oriente vers les activités nautiques, de randonnées (équestres, pédestres, cyclistes) et de vol libre.

3. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES HAUTES-ALPES

Le département des Hautes-Alpes est vaste (18 % de la superficie régionale) mais il est le moins peuplé de la région (moins de 3 % de la population). La densité de population y est très faible (26 habitants au km²). Ce territoire entièrement constitué de montagnes (voire de très hautes montagnes) est très rural. 44 % de la population vit dans un bassin rural (contre 10 % de la population régionale). Quelques territoires sont très bien desservis par l'autoroute et par les lignes ferroviaires, facilitant la mobilité des habitants. D'autres sont beaucoup plus enclavés (surtout aux extrémités du département), et subissent d'importantes contraintes de relief et de climat qui les rendent difficiles d'accès. Les jeunes et les personnes âgées subissent des problèmes de mobilité conséquents.

Un peu plus d'une personne sur cinq vit à plus d'une demi-heure de tout équipement courant, comme les lycées ou centres commerciaux, et plus d'un tiers habitent à plus de 30 minutes d'une maternité (contre 10 % en région)⁵.

Les parts de jeunes de moins de 20 ans et de personnes âgées de 75 ans et plus sont proches de ce qui est enregistré en région. La population du département a même augmenté plus rapidement qu'en région grâce au solde migratoire élevé. Cependant, ce dynamisme démographique masque des inégalités territoriales. Les populations les plus jeunes vivent davantage dans les zones urbaines de Gap et Briançon alors que dans les zones de haute montagne du Queyras et du Buëch, la population est très vieillissante. Cette population vivant seule dans des zones très reculées risque de connaître une situation d'isolement social. L'indice départemental de vieillissement est globalement élevé (106 contre 100 en moyenne régionale). Le taux de scolarisation des enfants de 2 ans est important comparativement à la moyenne régionale. La proportion de personnes sans diplôme est aussi la plus faible de Provence - Alpes - Côte d'Azur, qu'elles soient actives ou non (Démographie).

Le département ne compte qu'un seul quartier prioritaire de la politique de la ville mais une part assez importante de logements sociaux (12 %) (Logement). La précarité et les inégalités sociales sont moins apparentes que dans les autres départements de la région mais elles existent. Le niveau de vie médian des ménages est faible. Seuls quatre ménages sur dix sont imposables. Pour autant, c'est le département où l'on a le moins recours aux prestations sociales, que ce soit pour les jeunes ménages ou pour les personnes âgées. C'est aussi dans les Hautes-Alpes que la part des familles monoparentales est la plus réduite (Conditions de vie).

Les caractéristiques du marché du travail et de l'emploi peuvent expliquer en partie ces observations sociales. Le taux d'emploi est le plus élevé de la région même pour les jeunes, en dépit du fait que les actifs soient moins souvent employés à durée illimitée. L'économie du département, très orientée vers le tourisme (tourisme sportif surtout), est marquée par une double saisonnalité qui expose les travailleurs à davantage d'incertitudes professionnelles.

⁵ Cf. *Portrait socio-sanitaire et environnemental des Hautes-Alpes 2018*, Observatoire régional de la santé, juin 2018.

Cette saisonnalité est néanmoins organisée et donc moins subie que dans les autres départements. En effet, les habitants, très attachés à leur territoire, organisent annuellement leur temps de travail pour travailler tout au long de l'année, évoluant professionnellement d'un secteur d'activité à l'autre selon la saison (agriculture, bâtiment, sports et loisirs, hôtellerie-restauration...). Historiquement, les travailleurs ont aussi appris à jongler entre les différents statuts professionnels (salarié et libéral) pour être plus mobiles sur le marché du travail. Ceci explique la faible part de salariés actifs (Emploi).

La part des jeunes non insérés du département est comparable au faible taux de chômage des jeunes. La proportion réduite des non-diplômés peut être une des explications de ces caractéristiques d'emploi haut-alpines plutôt positives (Emploi).

Le taux de chômage y est le plus faible de la région (8,1 %) quelle que soit la tranche d'âge (Marché du travail).

HAUTES-ALPES

DÉMOGRAPHIE

POPULATION



141 784 personnes
dans le département
soit **2,8 %** de l'effectif de la
région (5 059 473 personnes)

TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN (2010-2015)



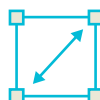
0,6 %
dans le département
et **0,4 %**
dans la région

DENSITÉ



26 hab./km²
dans le département
et **161 hab./km²**
dans la région

SUPERFICIE EN KM²



5 549 km²
dans le département
soit **18 %** de la superficie
de la région (31 399 km²)

PART DES MOINS DE 20 ANS



22 %
dans le département
et **22 %**
dans la région

PART DES 75 ANS ET PLUS



12 %
dans le département
et **11 %**
dans la région

INDICE DE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION*



106
pour le département
et **100** pour la région

TAUX DE SCOLARISATION DES ENFANTS DE 2 ANS (RENTREE 2016-2017)



10 %
dans le département
et **6,5 %**
dans la région

PART DE LA POPULATION NON SCOLARISÉE DE 15-64 ANS SANS DIPLÔME



17 %
dans le département
et **23 %**
dans la région

PART DES 15-29 ANS PEU OU PAS DIPLÔMÉS



15,5 %
dans le département
et **20,5 %**
dans la région

Sources : Insee - Recensement de la population, estimation au 1^{er} janvier 2019 - Traitement ORM.
Directe - Chiffres-clés (2019).

* Nbre de pers. de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans.

LOGEMENT

PART DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX



12 % dans le département
et **13 %** dans la région

PART DES MÉNAGES PROPRIÉTAIRES DE LEUR RÉSIDENCE PRINCIPALE



59 % dans le département
et **54 %** dans la région

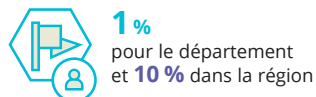
Source : Dros - Portraits de territoires, décembre 2018 - Traitement ORM.

CONDITIONS DE VIE

NOMBRE DE QUARTIERS PRIORITAIRES



PART DE LA POPULATION RÉSIDANT DANS UN QUARTIER PRIORITAIRE



PART DES FAMILLES MONOPARENTALES



NIVEAU DE VIE MÉDIAN DES MÉNAGES



TAUX DE POPULATION COUVERTE PAR LE RSA

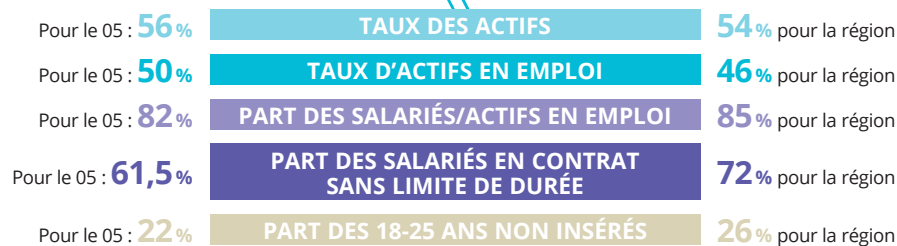


TAUX DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE (SEUIL DE PAUVRETÉ À 60 %)



Sources : Insee - Recensement de la population, estimation au 1^{er} janvier 2019 - Traitement ORM.
DRDJSCS - Panorama statistique Jeunesse Sports Cohésion sociale 2018.

EMPLOI



Source : Direccte - Chiffres-clés (2019).

MARCHÉ DU TRAVAIL



Source : Direccte - Synthèse conjoncturelle du département (janvier 2020) et Chiffres-clés (2019).

CONTEXTE SPORTIF

NOMBRE DE CLUBS SPORTIFS EN 2018



518 dans le département et **11 214** dans la région

NOMBRE DE LICENCIÉS DES FÉDÉRATIONS FRANÇAISES DE SPORT EN 2018



45 290 dans le département et **1 114 197** dans la région

DENSITÉ DE LICENCIÉS SPORTIFS / 1 000 HAB.



319 dans le département et **220** dans la région

Source : ministère des Sports, 2018 – Traitement ORM.

Côté sport (Contexte sportif et tableau 4), les activités sportives prennent une place importante dans la vie des Haut-Alpins. En moyenne, près d'un tiers des habitants sont licenciés dans un club sportif. C'est le département qui enregistre la densité la plus élevée de licenciés sportifs, en région comme en France. Les sports les plus prisés des licenciés sont le ski et les sports de montagne. Le football n'arrive qu'en quatrième position et ce top 25 n'évalue pas la pratique libre très courante dans les sports de nature tels que le kayak et autres sports nautiques, les randonnées pédestres et équestres...

TABEAU 4 LICENCIÉS SPORTIFS DES HAUTES-ALPES

Fédérations françaises agréées en 2019 – Top 25	Licenciés dans les Hautes-Alpes
FF de ski	4 049
Union nationale du sport scolaire (UNSS)	3 425
FF des clubs alpins et de montagne	2 708
Union sportive de l'enseignement du premier degré	2 518
FF de football	2 219
FF d'éducation physique et de gymnastique volontaire	2 120
Fédération sportive des ASPTT	1 709
FF de tennis	1 581
FF d'équitation	1 512
FF de pétanque et jeu provençal	1 415
FF de judo-jujitsu et disciplines associées	1 244
F des clubs de la défense	1 243
Union française des œuvres laïques d'éducation physique (Ufolep)	1 085
FF de natation	873
FF de la montagne et de l'escalade	854
FF de gymnastique	838
FF de la retraite sportive	777
Fédération sportive éducative de l'enseignement catholique	768
FF d'athlétisme	762
FF de tir	744
FF du sport boules	726
FF de basketball	718
FF de hockey sur glace	698
FF de voile	664
FF de la randonnée pédestre	660
Total de licenciés dans le département (toutes fédérations confondues)	45 290
Population du département	141 784
Part de licenciés sportifs parmi les habitants	32 %

Source : ministère des Sports, 2018 – Traitement ORM.

CARTE 6 LES TERRITOIRES DES HAUTES-ALPES

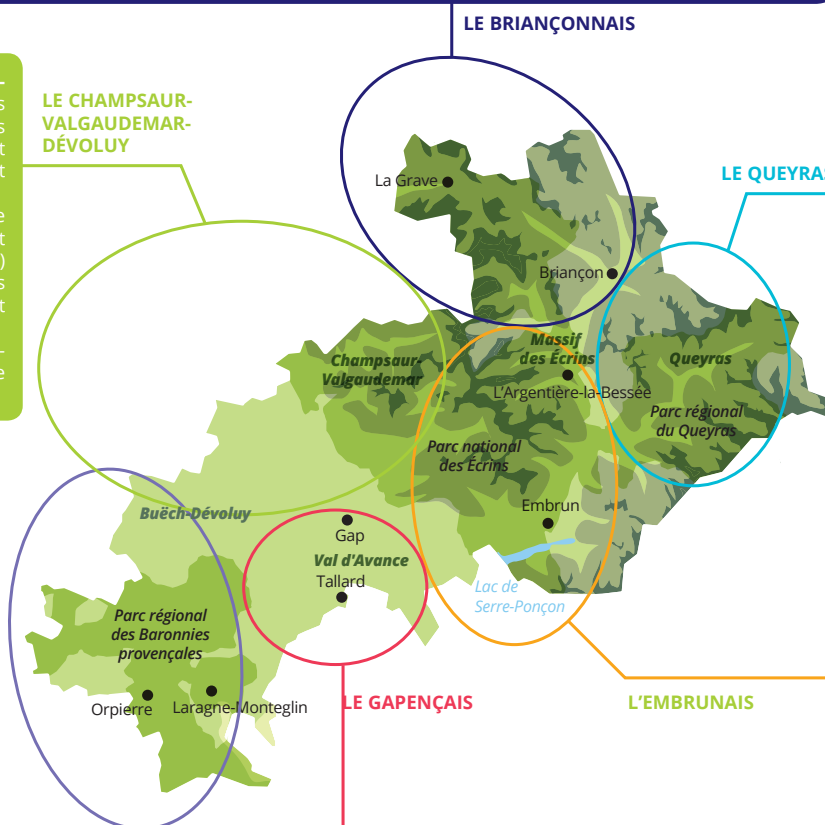
Le Briançonnais est largement occupé par les espaces naturels, qui représentent 90 % de la surface du territoire. Il est hautement touristique tout au long de l'année malgré son éloignement des grands axes de circulation. Il attire les touristes mais aussi les habitants. La population a ainsi augmenté de 3,2 % (contre +2,2 % en moyenne régionale). La population est plus jeune que dans les autres territoires de montagne et ruraux. Néanmoins, de nombreuses personnes âgées isolées et à très faibles revenus vivent au nord du territoire. Le taux de chômage y globalement très faible.

Le Champsaur-Valgaudemar-Dévoluy est bordé par les massifs du Dévoluy et des Écrins. La faible population est éparpillée dans des villages et hameaux de montagne. Cette population est plus âgée (comparativement à ce qui est observé dans le département) et beaucoup de personnes âgées de plus de 75 ans vivent seules. L'économie repose essentiellement sur l'agriculture et le tourisme sportif.

LE CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR-DÉVOLUY

Le Queyras comporte 28 montagnes de plus de 3 000 mètres. On y observe un certain enclavement vis-à-vis des principaux équipements, relativement difficiles d'accès. Les habitants subissent des contraintes relatives au relief et au climat. Les jeunes sont souvent amenés à quitter le territoire pour poursuivre leurs études. La population restante y est plus âgée. Malgré ce relatif isolement, le Queyras est hautement touristique hiver comme été, avec un déploiement soutenu des sports de montagne.

LE QUEYRAS



L'Embrunais est au sud du massif des Écrins. Embrun concentre une bonne partie des habitants du territoire (plus de 6 000 habitants) ; la population y est vieillissante. Là encore, les activités de pleine nature sont très développées car on y trouve trois stations de ski et le plus grand lac artificiel d'Europe, le lac de Serre-Ponçon. Le tourisme est la principale source de revenus en hiver comme en été (via ferrata, VTT, randonnées et autres activités de montagne).

L'EMBRUNAIS

LE PAYS DU BUËCH

Le pays du Buëch est proche de Sisteron et de Gap, donc de l'autoroute. Ce territoire à dominance rurale bénéficie aussi d'une bonne desserte ferroviaire. Ses attraits géographiques attirent les touristes et les habitants. La population est beaucoup plus âgée que dans les agglomérations du département. Le territoire est davantage touché par le chômage que le reste du département. Il y a aussi plus de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire.

Le Gapençais est un territoire initialement agricole devenu urbain. La population a ainsi augmenté de 2,8 % entre 2011 et 2016 (contre +2,2 % en région). Ce territoire accueille aujourd'hui près de la moitié de la population du département. Il est aujourd'hui un carrefour important des axes de communication. Il constitue aussi le centre administratif et de services. Le taux de chômage y est très faible mais les contrats à temps partiel et à courte durée sont nombreux comme dans le reste du département.

LE GAPENÇAIS

Source : ORM.



Zoom sur la vallée de l'Ubaye (Alpes-de-Haute-Provence)

Située dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, à 2 h 30 de Marseille et 2 h de Nice, la vallée de l'Ubaye compte 9 000 habitants. La ville principale est la sous-préfecture Barcelonnette. Son altitude la plus basse donne sur le lac de Serre-Ponçon. Le sommet culminant, l'aiguille de Chambeyron, atteint 3 412 mètres d'altitude.

La première ressource économique de la vallée est le tourisme lié aux activités de pleine nature. 85 % du territoire vit du tourisme, qui connaît une double saisonnalité :

- L'activité hivernale (de décembre à avril) est concentrée sur la pratique du ski alpin et des activités nordiques. Elle génère 1 655 emplois directs.
- L'activité estivale (de mai à octobre) est orientée vers des activités de pleine nature très diverses telles que le VTT, les activités de randonnées, le golf, les activités nautiques, les sports d'eau vive, etc.).

S'ajoutent à cela des événements culturels et des festivals. Au total, l'an dernier, la vallée a accueilli trois millions de nuitées pour des retombées financières d'environ 150 millions d'euros.



Zoom sur le territoire de Serre-Ponçon côté Savines-le-Lac (Hautes-Alpes)

Le lac de Serre-Ponçon compte 90 km de rivages. On y dénombre huit plages labellisées « Pavillon bleu », dix ports et pontons publics, trois pontons privés, 1 200 anneaux portuaires et 22 bases nautiques permettant de pratiquer l'ensemble des activités nautiques.

Depuis 2012, l'objectif du syndicat mixte du lac de Serre-Ponçon est de construire une offre nautique à la montagne tout en préservant le caractère sauvage de la nature environnante.

Le lac est certifié « ports propres » et des projets en faveur de la biodiversité sont développés.

Le projet le plus emblématique de ces dernières années est sans doute la construction de la capitainerie à Savines-le-Lac, qui permet de recevoir des événements nautiques de grande envergure comme les compétitions de voile et d'être un lieu d'entraînement pour les jeux olympiques 2024.

Serre-Ponçon génère près de 40 % de l'activité touristique estivale du département des Hautes-Alpes.

La clientèle estivale française (près de 86 % des visiteurs) est pour moitié originaire de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur (dont un quart de locaux) et pour l'autre moitié principalement originaire des Hauts-de-France et de l'Auvergne - Rhône-Alpes. La clientèle étrangère (14 %) provient très majoritairement de l'Europe du Nord (Belgique, Pays-Bas et Allemagne).

Près de six visiteurs sur dix ont entre 35 et 64 ans et connaissaient déjà Serre-Ponçon et ses environs.

Le bilan estival 2018 de l'office du tourisme :

- La fréquentation des plages en été est très importante : près de 50 000 personnes sont venues entre juillet et août (chiffres baignades surveillées), soit une moyenne de 850 personnes par jour.
- Les activités de plein air exercées durant les séjours sont en premier lieu : la randonnée, les activités nautiques (eau calme et eau vive), le VTT, l'escalade et les activités aériennes.

Le bilan nuitées de la centrale de réservation de l'office du tourisme (de juin à fin août) s'élève à 1 562 nuitées pour un chiffre d'affaires (total ventes) de 133 450 euros. Près d'un quart des personnes qui passent par la centrale de réservation (location, camping, chambre d'hôte-hôtel) sont originaires d'Île-de-France (6 % de Provence - Alpes - Côte d'Azur).

Le chiffre d'affaires du syndicat mixte sur les activités portuaires a atteint un million d'euros l'an dernier.

Source : Office du tourisme de Serre-Ponçon, 2018

02

L'EMPLOI ET LES MÉTIERS SPORTIFS DANS LES TERRITOIRES ALPINS

L'ESSENTIEL

- 1 400 établissements sportifs (employeurs et non employeurs) sont présents dans les Alpes-de-Haute-Provence et plus de 3 300 dans les Hautes-Alpes.
- 4 000 personnes sont titulaires d'une carte professionnelle pour encadrer, à titre professionnel, une ou plusieurs activités sportives, soit près d'un quart des effectifs régionaux. Les deux tiers exercent le métier d'encadrant sportif à titre principal.
- Les hommes, déjà très représentés dans cette profession, sont encore plus nombreux sur les territoires alpins. Ils appartiennent très majoritairement à la classe des 30-60 ans. Les plus de 60 ans quittent tardivement leur activité professionnelle ; la part des jeunes de moins de 30 ans est plus réduite que dans le reste de la région.
- Les encadrants sportifs généralistes ne rassemblent qu'un titulaire de carte professionnelle sur dix. Ils sont deux fois plus nombreux en moyenne régionale.
- La baisse des subventions et la réduction drastique des contrats aidés ont eu un impact négatif sur l'emploi salarié associatif.
- Près de 2 500 professionnels libéraux des activités sportives sont installés dans les départements alpins, soit 38 % des effectifs régionaux. Avec 1 945 professionnels, les Hautes-Alpes enregistrent la densité de professionnels libéraux par habitant la plus forte de la région.
- La plupart des encadrants ont le double statut professionnel libéral et salarié.
- Les départements alpins connaissent deux pics d'activité (été et hiver), surtout les Hautes-Alpes. La pluriactivité sportive ou intersectorielle ainsi que le multistatut permettent d'avoir une activité professionnelle tout au long de l'année, sur le même territoire.
- Différents témoignages soulignent que la saisonnalité dans le métier d'encadrant sportif est très souvent choisie. C'est un métier passion où la liberté d'exercice permet de supporter les contraintes professionnelles et familiales.
- Le dispositif « Initiatives saisonniers » permettait aux saisonniers d'acquérir les compétences nécessaires pour sécuriser un peu plus leurs emplois et, parfois, de se reconvertir. Celui-ci n'existe plus aujourd'hui et la loi sur la formation professionnelle de 2018 ne permet plus d'accéder à la formation dans des temporalités adaptées aux saisonniers.
- Les besoins de main-d'œuvre dans les départements alpins ne sont pas les mêmes (davantage associatifs et généralistes dans les Alpes-de-Haute-Provence que dans les Hautes-Alpes où les débouchés s'orientent vers les sports de nature à compétences plus spécifiques).
- L'insertion des jeunes dans les métiers du sport sur les territoires alpins est loin d'être évidente car, pour pouvoir répondre aux besoins des professionnels, il faut être mobile (avoir le permis et posséder un véhicule personnel) car les territoires où se créent les emplois sont souvent éloignés des infrastructures.

1. QUI SONT LES EMPLOYEURS SPORTIFS ?

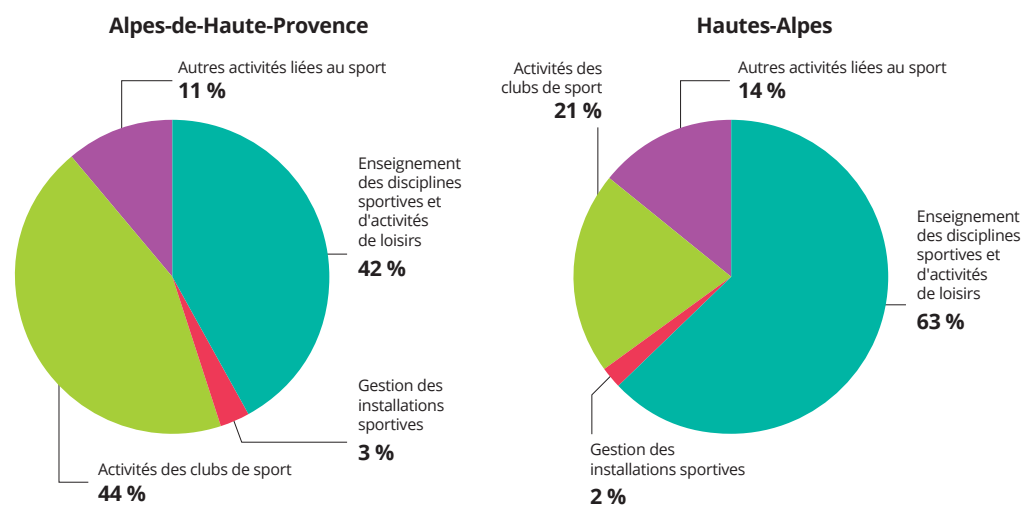
Dans le champ du sport, beaucoup de structures ne sont pas employeuses car elles fonctionnent uniquement sur la base du bénévolat. De plus, les travailleurs indépendants (qui créent donc leur propre emploi) sont historiquement plus nombreux dans les départements alpins comparativement au reste de la région. Pour analyser l'emploi, il ne faut donc pas se limiter à l'analyse de l'emploi salarié mais étendre l'observation à l'évolution du nombre de professionnels libéraux. Par ailleurs, on notera que de plus en plus de salariés du secteur sportif et de l'animation sont embauchés par le groupement d'employeurs Objectif Plus Emploi (du réseau profession sport et loisirs) pour être mis à disposition des clubs, mairies ou autres collectivités territoriales des départements alpins, principalement des Alpes-de-Haute-Provence. Un « Zoom sur » sera donc consacré à ce groupement d'employeurs devenu l'un des principaux employeurs des salariés sportifs avec le Centre national de vol à voile et le golf du Luberon.

1.1. LES CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOYEURS SPORTIFS ALPINS

En 2019, on compte environ 1 400 établissements sportifs dans les Alpes-de-Haute-Provence (associations, structures privées marchandes...) et plus de 3 300 dans les Hautes-Alpes. Toutes ces structures ne sont pas employeuses. Une majorité des associations fonctionnent uniquement grâce à l'engagement des bénévoles et donc sans salarié, surtout depuis la fin des contrats aidés. De même, peu de professionnels libéraux (classiques ou micro-entrepreneurs) font appel à une main-d'œuvre salariée.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, la part des clubs sportifs ou associations liées au sport est plus élevée que celle de structures d'enseignement de disciplines sportives (essentiellement à statut libéral). À l'inverse, dans les Hautes-Alpes, près des deux tiers des structures recensées sont des professionnels libéraux (issus des activités de l'enseignement sportif ou de la gestion des installations sportives).

GRAPHIQUES 1 ET 2 RÉPARTITION DES STRUCTURES SPORTIVES SELON L'ACTIVITÉ



Source : Insee - Sirene 2019 - Traitement ORM.

TABEAU 5 PROFIL DES EMPLOYEURS SPORTIFS ET ÉVOLUTION

Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes
Une majorité de clubs et d'associations sportifs	Une très grande majorité de structures à caractère indépendant
Réduction du nombre des clubs et associations employeurs, sans doute du fait de la baisse des subventions et des contrats aidés	De plus en plus de professionnels libéraux classiques
Augmentation du nombre de travailleurs indépendants, notamment des micro-entrepreneurs	Beaucoup plus de professionnels libéraux classiques (peu de micro-entrepreneurs)
Pas de gros employeurs	Une très faible part de micro-entrepreneurs (un sur dix)
Un quart de micro-entrepreneurs parmi les professionnels libéraux	Un gros employeur (plus de 50 salariés) : l'UCPA sport vacances
Concentration géographique assez faible : 9 % à Digne (clubs sportifs) ; 5 % à Barcelonnette ou Allos (enseignement des disciplines sportives)	Une plus forte concentration géographique : 17 % du côté de Gap (clubs sportifs) et Briançon (enseignement des disciplines sportives)

Source : Insee - Sirene 2019 - Traitement ORM.

Zoom sur l'activité du groupement d'employeurs profession sport et loisirs Objectif Plus Emploi, des Alpes-de-Haute-Provence

Objectif Plus Emploi, en quelques mots

Née en 1991, l'association a été créée afin de promouvoir la vie associative locale et l'emploi dans le département des Alpes-de-Haute-Provence. À l'origine, l'activité était centrée sur la professionnalisation de l'emploi dans le champ du sport et de l'animation, avec comme outil principal la mise à disposition de personnel.

En 2001, le champ d'intervention du sport a été élargi à l'ensemble du secteur associatif, aux entreprises de l'économie sociale et solidaire ainsi qu'aux collectivités territoriales.

Aujourd'hui, Objectif Plus Emploi a deux principaux pôles d'activité : l'activité « économie sociale et solidaire » et l'activité « emploi ».

Cette structure est ainsi devenue, depuis quelques années, une plateforme d'appui et de conseil aux associations pour la promotion, la consolidation, la pérennisation de l'emploi associatif, le soutien aux associations, ainsi qu'un groupement d'employeurs qui met à disposition du personnel dans les structures non marchandes du sport, de l'animation, au sein de collectivités locales. Le groupement d'employeurs s'ancre au niveau départemental en particulier par le déploiement de contrats d'apprentissage.

Dans un département où les employeurs associatifs et les collectivités territoriales n'ont pas les moyens d'embaucher un salarié tout au long de l'année et à temps plein, la prise en charge des emplois sportifs par le groupement d'employeurs Objectif Plus Emploi a été perçue pour beaucoup comme une aubaine. Les associations ont pu ainsi se professionnaliser et maintenir une activité organisée et pérenne au sein de leur structure ; les villages ont pu proposer des activités sportives et de loisirs aux habitants.

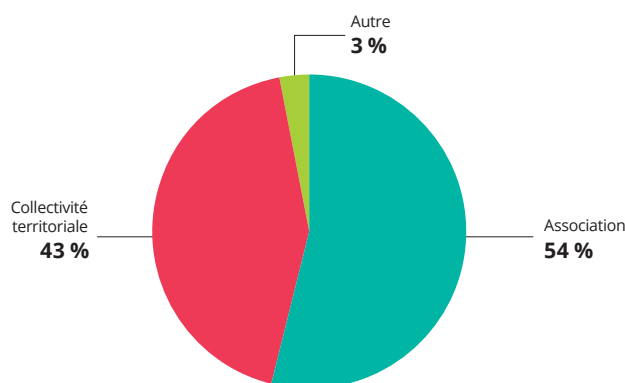
Les salariés, quant à eux, y trouvent un moyen de se former (beaucoup sont apprentis) et de se construire une expérience professionnelle, en début de carrière. Les salariés plus expérimentés (auparavant professionnels libéraux, le plus souvent) se déchargent des contraintes administratives du métier en prenant le statut de salarié. La plupart du temps, ils ont conservé la mainmise sur l'organisation de leur emploi de temps puisqu'ils restent responsables du volet « développement d'activité » de leur profession. Les témoignages montrent qu'il leur faut néanmoins rester vigilant pour ne pas devenir un « pion » pour les employeurs alpins, qu'on déplace au gré des besoins d'emploi sportif locaux.

Les adhérents (membres) en 2018

Le groupement d'employeurs a pour objet de mettre à disposition, auprès de ses adhérents, un ou plusieurs salariés *via* une convention établissant les modalités de la relation tripartite groupement d'employeurs/salarié/structure adhérente. Concrètement, Objectif Plus Emploi embauche et salarie des candidats, principalement des animateurs diplômés dans les métiers du sport, de l'animation, des activités de pleine nature et de loisirs, pour les mettre à disposition de collectivités locales, d'associations et d'établissements publics, en fonction de leurs besoins. En 2018, 148 adhérents ont été accompagnés activement par Objectif Plus Emploi. Plus de la moitié d'entre eux était des associations (54 %).

Près de sept adhérents sur dix sont domiciliés dans le département des Alpes-de-Haute-Provence (Digne, Manosque, Sisteron, Château-Arnoux, etc.) et deux sur dix résident dans les Bouches-du-Rhône. Ils évoluent dans différents secteurs : l'animation socioculturelle, le social et le sport principalement. Objectif Plus Emploi s'oriente également depuis 2019 vers le secteur du médico-social.

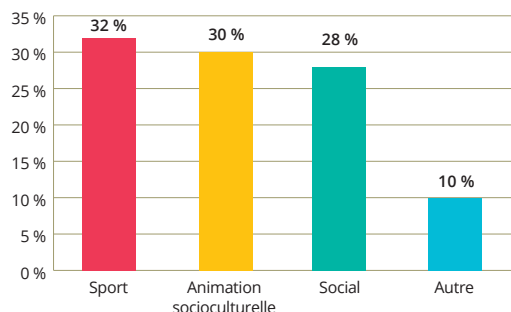
GRAPHIQUE 3 RÉPARTITION DES ADHÉRENTS PAR TYPE D'ACTIVITÉ



Source : Objectif Plus Emploi – Fichier des adhérents 2018 – Traitement ORM.

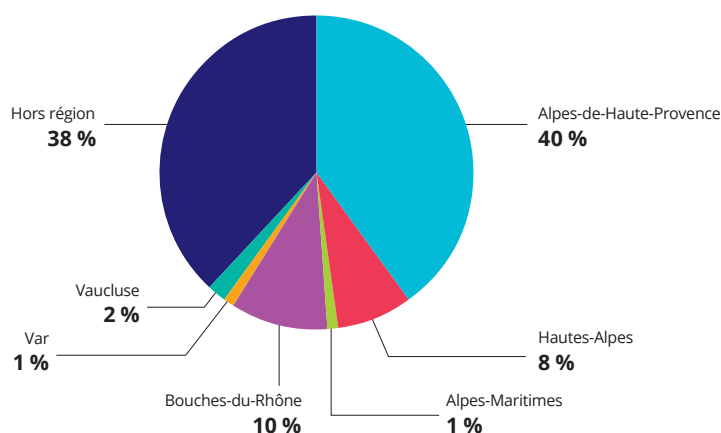
Les adhérents sont quasiment exclusivement des associations et des collectivités territoriales.

GRAPHIQUE 4 RÉPARTITION DES ADHÉRENTS PAR NATURE DE L'ACTIVITÉ PRINCIPALE DE L'EMPLOYEUR



Source : Objectif Plus Emploi – Fichier des adhérents 2018 – Traitement ORM.

GRAPHIQUE 5 RÉPARTITION DES ADHÉRENTS PAR DÉPARTEMENT (LIEU DE RÉSIDENCE DU SALARIÉ)



Source : Objectif Plus Emploi – Fichier des adhérents 2018 – Traitement ORM.

Les salariés mis à la disposition des adhérents

En 2018, 174 personnes ont été mises à disposition en signant un ou plusieurs contrats avec Objectif Plus Emploi (certains ont signé jusqu'à cinq contrats). 60 % des signataires sont des hommes.

• Les types de contrat signés par les salariés

9 % des salariés ont signé un CDI ou CDI intermittent.

91 % ont signé un CDD. Parmi eux, 22 % ont obtenu un contrat d'apprentissage.

Sept sur dix ont signé au moins un contrat à durée déterminée de type CDD d'accroissement temporaire d'activité, contrat d'engagement éducatif (réservé au secteur de l'animation), contrat saisonnier ou autre.

• Les métiers occupés par les salariés

Les femmes sont majoritaires embauchées pour des tâches administratives et dans le secteur de l'animation socioculturelle. Les hommes sont davantage sur des postes d'encadrement sportif.

Pour la saison d'été, une part importante des contrats gérés par Objectif Plus Emploi correspondent à une mise à disposition de surveillants de baignade et maîtres nageurs pour les activités aquatiques en piscines, lacs, plans d'eau du 04 et du 05 (environ 50 contrats).

TABLEAU 6 LES TROIS MÉTIERS LES PLUS EXERCÉS PAR LES FEMMES ET LES HOMMES

Les métiers les plus masculins	Les métiers les plus féminins
Agent de développement	Agent d'accueil
Assistant éducateur sportif	Animateur socioculturel
Éducateur/animateur sportif	Directeur de structure d'animation

Source : Objectif Plus Emploi – Fichier des adhérents 2018 – Traitement ORM.

• La durée moyenne des contrats à durée déterminée

Les CDD signés pour renforcer l'équipe de la structure membre permettent un emploi sur une longue durée : en moyenne 217 jours sur l'année 2018. En revanche, les contrats d'engagement éducatif (CEE) ne permettent d'acquérir des emplois que sur une très courte durée (9 jours en moyenne).

TABLEAU 7 DURÉE MOYENNE DU CONTRAT PAR TYPE DE CDD

Type de CDD (hors apprentissage)	Nombre de jours moyens
Accroissement temporaire d'activité	217 jours
Contrat d'engagement éducatif	9 jours
Contrat saisonnier	46 jours

Source : Objectif Plus Emploi – Fichier des adhérents 2018 – Traitement ORM.

• Paroles de salariés d'Objectif Plus Emploi

« Quand j'ai eu ma fille, j'ai voulu me stabiliser, rester sur Digne-les-Bains pour l'école. Après ma formation BEES qui complétait mon autre formation, j'ai été embauchée par Objectif Plus qui m'a mise en disponibilité dans plusieurs clubs et centres de loisirs. Mon statut de salariée et cet aménagement de travail m'a permis d'éduquer ma fille tout en continuant mon métier, ma passion, à temps partiel. Ça m'a donné une totale liberté même si parfois il y a du négatif. On peut devenir des pions pour certains employeurs. »

Florence, 52 ans

« Je suis en contrat d'apprentissage. Mon employeur est Sport Objectif Plus qui me met à disposition de la mairie pour 35 heures. Je travaille avec les écoles en tant qu'animateur sportif durant les temps scolaires et je développe le pôle sport le reste du temps. On accueille les enfants pendant les vacances. »

Aude, 25 ans

« Au début, j'étais sous statut de professionnel indépendant. J'ai développé des cours adaptés aux seniors et aux malades. Au bout d'un moment j'ai voulu lever le pied. J'ai cherché un portage salarié, d'où mon contrat avec Sport Objectif Plus.

[...] Professionnel libéral, c'est compliqué surtout quand on n'a pas beaucoup d'heures. Pour être dans la légalité, il faut beaucoup cotiser et il y a un lourd travail administratif.

[...] Aujourd'hui, je cherche mes activités comme un commercial tout en étant salariée... et je n'ai plus le côté administratif. »

Stephan, 41 ans

« Après une rupture conventionnelle avec mon ancien employeur, suite à une demande de formation, j'ai trouvé la solution pour me former. Quelqu'un de mon entourage m'a mis en relation avec Sport Objectif Plus qui est devenu mon employeur très peu de temps après. Je travaille pour la mairie et je suis bénévole dans mon club.

Normalement, après l'apprentissage, je devrais être embauché... si ça n'est pas remis en cause avec la crise de la Covid. »

Romain, 27 ans

2. QUELS EMPLOIS DANS L'ENCADREMENT SPORTIF ?

De nombreux métiers sont exercés dans le secteur sportif. Nous allons néanmoins nous concentrer sur un seul métier qui est au cœur de l'activité physique et sportive : le métier d'encadrant sportif. Lorsqu'il est exercé à titre professionnel, il nécessite la possession de diplômes dont les plus emblématiques, les plus souvent détenus par les professionnels, sont ceux délivrés par le ministère des Sports : le BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) et le DEJEPS (diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport).

2.1. QU'EST-CE QUE LE MÉTIER D'ENCADRANT SPORTIF ?

Les personnes interrogées ont toutes parlé avec passion de leur métier tout en gardant un esprit critique sur leurs conditions d'exercice. Il nous a donc semblé qu'ils étaient les mieux placés pour décrire le métier d'encadrant sportif. La plupart des interviewés se sont prêtés au jeu de répondre à la question « qu'est-ce que votre métier ? » Voici trois définitions qui illustrent le mieux le discours commun et qui donnent une image plus réaliste d'un métier semble-t-il mal connu du grand public.

« **Mon métier est ce que j'appelle un "métier passion".**

Choisir de s'engager dans une formation de métiers du sport doit, à mon sens, se faire surtout parce que l'on aime enseigner, transmettre, et pas simplement parce que l'on aime pratiquer tel ou tel sport quand bien même on y excelle.

Avec le recul de bientôt 30 ans d'enseignement, les points plutôt négatifs de la profession sont : la difficulté de pérenniser un emploi dans le secteur privé (marché instable) et le manque d'aide à la formation pour se remettre à niveau.

Les côtés positifs sont : un terrain de jeux très vaste (écoles, centres de loisirs, structures privées ou publiques, établissements de santé, entreprises, etc.), un public très varié (de l'enfant au senior, valide ou handicap, en parfaite santé ou atteint de maladies, en loisirs, initiation ou compétition, en collectif ou en individuel, etc.).

Cette variété nous oblige à une remise en question constante afin de trouver la meilleure adaptabilité pédagogique (on sort de sa zone de confort). C'est un métier en évolution permanente, riche de rencontres, un métier valorisé par la progression de ses élèves (ou participants), et surtout un métier profondément orienté vers l'humain où, de mon point de vue, l'ego n'a pas sa place.

"Choisis un métier que tu aimes et tu n'auras pas à travailler un seul jour de ta vie." Confucius. »

Corinne, 57 ans

« **Le métier d'éducateur sportif** est un des plus beaux métiers. Le sport détend, rend plus fort physiquement et mentalement. Le sport donne confiance, construit l'individu. Le sport est de plus en plus demandé dans les entreprises françaises. Le sport est bon pour la santé, reconnu par les médecins.

Le positif de ce métier

- Motivant, enthousiasmant
- Les contacts
- La qualité de vie professionnelle

Le négatif de ce métier

- Il ne faut pas compter les heures de conseils et d'écoute
- Le métier peut être précaire si vous n'avez pas assez d'heures

À la fois négatif et positif : se réinventer, innover, donner de l'énergie, être pédagogue et ludique. Choisir ce métier c'est aimer, enseigner, transmettre, apprendre, donner le meilleur de soi. Il ne faut pas chercher à se dépasser soi-même mais élever le niveau de l'enseigné.

Suivant le sport que vous aurez choisi, il faut travailler sur deux saisons (hiver/été) et être mobile. »

Florence, 52 ans

*« **Le métier d'éducateur sportif** est un métier "coup de cœur": transmettre, faire progresser, travailler avec les enfants et avec différents publics.*

On ne gagne pas des mille et des cents. On ne fait pas ce métier pour l'argent. Ce n'est pas ce qui rentre en première ligne. C'est la passion, les challenges humains pour aider les autres.

Aussi, il faut toujours se former. La formation ne s'arrête jamais ; elle se fait tout au long de la vie. C'est pourquoi il faut savoir se remettre en cause et c'est aussi pour ça qu'on ne se lasse jamais de ce métier ! Il faut donc être motivé et engagé.

Éducateur sportif, c'est un vrai métier, sérieux, qui n'est pas accessible à tous. Ce n'est pas parce qu'on aime le sport qu'on va aimer ce métier. Il faut être motivé, engagé, humble et aimer partager. »

Romain, 27 ans

2.2. LES EMPLOIS D'ENCADRANT SPORTIF

L'emploi sportif se distingue des emplois plus traditionnels dans le sens où il est plus souvent à temps partiel et à durée limitée (saisonniers) et exercé sous le statut salarié ou de travailleur indépendant. Les professionnels sont même nombreux à avoir le double statut de salarié et professionnel libéral.

L'emploi d'encadrant sportif, cœur de métier du secteur sportif, est donc difficile à identifier dans les sources statistiques d'emploi et à évaluer (on ne peut pas additionner les effectifs de salariés au nombre de professionnels libéraux). Pour éviter les doubles comptages de professionnels, nous avons fait le choix de mesurer l'emploi à partir du fichier administratif d'établissements d'activités physiques et sportives (EAPS) retravaillé par le PRNSN de façon à éliminer les doublons et les cartes qui ne sont plus valides.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Tout éducateur désirant enseigner, animer, encadrer ou entraîner, contre rémunération, à titre d'occupation principale ou secondaire, doit se déclarer auprès de la DDCS ou DDCSPP de son principal lieu d'exercice. Les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives n'ont pas cette obligation de déclaration. La représentation des éducateurs sportifs déclarés exprime donc un potentiel d'emploi plus que l'emploi lui-même.

Les études régionales sur l'emploi dans le secteur sportif exercé à titre principal (tous métiers confondus) montrent que celui-ci a été en constante augmentation depuis dix ans, notamment du fait de la croissance des effectifs de professionnels libéraux. Il a aussi beaucoup fluctué en fonction des politiques régionales et nationales d'emplois aidés (qui concernaient généralement les emplois salariés du privé non marchand). Ces dernières années, la tendance a été de supprimer les contrats aidés, tant au niveau régional que national (suppression des contrats du plan régional pour l'emploi et suppression des emplois d'avenir). Les conséquences ont été importantes sur l'emploi non marchand car cela s'est accompagné de la baisse des subventions. Beaucoup de petites associations régionales ont fait face à des difficultés de maintien de leurs emplois salariés.

Parallèlement, on a assisté à la montée en puissance du statut de micro-entrepreneur chez les encadrants sportifs (statut qui fait partie des professionnels libéraux). Comme on le verra ci-dessous, les Hautes-Alpes sont moins impactées que les Alpes-de-Haute-Provence par ce phénomène qui touche encore plus les autres départements de la région.

**TABLEAU 8 EFFECTIFS DES TITULAIRES DE CARTE PROFESSIONNELLE
ENCADRANT UNE ACTIVITÉ SPORTIVE À TITRE PROFESSIONNEL**

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Région
Éducateurs sportifs possédant au moins une carte professionnelle valide	1 043	2 883	16 060
Dont personne exerçant à titre principal une activité dans le sport (estimation)	650	1 800	11 000

Source : ministère en charge des sports (Fichier des établissements d'activités physiques et sportives, novembre 2016) – Insee (Recensement de la population 2014-2018, millésimé 2016) – Traitement ORM.

On dénombre environ 4 000 encadrants sportifs dans les deux départements alpins, soit près d'un quart des effectifs régionaux (alors que la population ne dépasse pas les 6%). Outre ce poids conséquent parmi les actifs, c'est l'imposante présence de ces professionnels dans les Hautes-Alpes qui est à souligner.

TABLEAU 9 PROFIL DES TITULAIRES DE CARTE PROFESSIONNELLE

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Région
Femmes	30 %	23 %	33 %
Moins de 30 ans	12 %	9 %	17 %
Plus de 60 ans	16 %	18 %	11 %
Encadrant sport de nature	70 %	83 %	49 %
Encadrant généraliste	11 %	7 %	23 %

Source : ministère en charge des sports – Fichier des établissements d'activités physiques et sportives, novembre 2016 – Traitement ORM.

L'emploi d'encadrant sportif alpin se démarque de celui de la région sur plusieurs aspects :

- Les femmes, déjà peu représentées dans le métier, sont encore moins nombreuses à exercer dans les Hautes-Alpes (moins d'un quart des effectifs contre un tiers en région).
- Les encadrants sportifs généralistes sont peu présents parmi les professionnels des départements alpins. Ceux-ci possèdent très régulièrement une carte professionnelle pour enseigner au moins un sport de nature (70 % dans le 04, 83 % dans le 05, contre 49 % en région).
- La part des travailleurs seniors est particulièrement importante. Les plus de 60 ans sont plus nombreux que les jeunes de moins de 30 ans, qui ne représentent que 9 % des effectifs des Hautes-Alpes (contre 17 % en région). La part des seniors atteint 18 % dans ce département contre 11 % en région.

TABLEAU 10 TOP CINQ DES DISCIPLINES ENCADRÉES DANS LES DÉPARTEMENTS ALPINS

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes
Ski/alpinisme	28 %	45 %
Activités nautiques	11 %	14 %
Activités de moyenne montagne	11 %	10 %
Activités équestres	11 %	5 %
Activités physiques et sportives	11 %	4 %
Total	72 %	78 %

Source : ministère en charge des sports – Fichier des établissements d'activités physiques et sportives, novembre 2016 – Traitement ORM.

Les professionnels des deux départements ne sont pas spécialisés dans les mêmes disciplines sportives : dans le département des Alpes-de-Haute-Provence on trouve beaucoup de clubs équestres ayant des prestations d'équitation et de tourisme équestre. La part des activités sportives généralistes y est aussi importante.

Dans les Hautes-Alpes, les disciplines de haute et moyenne montagne sont prépondérantes (ski, alpinisme, escalade, randonnée...). Les activités nautiques se développent aussi compte tenu de la demande de plus en plus grande des activités estivales, notamment nautiques, sur les lacs de Sainte-Croix et de Serre-Ponçon.

Les professionnels exerçant ce métier optent de plus en plus pour le statut de non-salarié ou le double statut de salarié et non-salarié (en général professionnel libéral, qui englobe aussi le micro-entrepreneur). La deuxième activité sert à compléter les revenus issus de l'activité sportive principale. Elle est exercée dans le secteur sportif ou dans un autre secteur tel que l'hôtellerie-restauration, le bâtiment, le bois, le transport de personnes... Le professionnel s'adapte aux temporalités saisonnières, doubles dans les Hautes-Alpes où la saison d'été est devenue aussi importante que la saison hivernale. La pluriactivité est essentielle pour atteindre une indépendance professionnelle permettant de rester sur le territoire.

2.3. LES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX DES ACTIVITÉS SPORTIVES DANS LES DÉPARTEMENTS ALPINS

Les données développées ci-dessous sont issues de l'étude sur les professionnels libéraux en région Provence - Alpes - Côte d'Azur.⁶

Près de 2 500 personnes exercent dans le secteur sportif avec un statut libéral, dans les deux départements. Plus des trois quarts sont domiciliés dans les Hautes-Alpes. On relève ici que les Hautes-Alpes enregistrent la densité de professionnels libéraux dans les activités sportives la plus forte de la région et parmi les plus élevée de France (14 professionnels pour 1 000 habitants). Ils exercent essentiellement le métier d'encadrant sportif.

Un tiers d'entre eux sont des femmes, avec une présence bien différente d'une discipline à l'autre. Les femmes sont largement majoritaires dans les clubs équestres alors qu'elles sont minoritaires dans les activités d'eau vive.

Le statut de professionnel libéral peut être choisi pour :

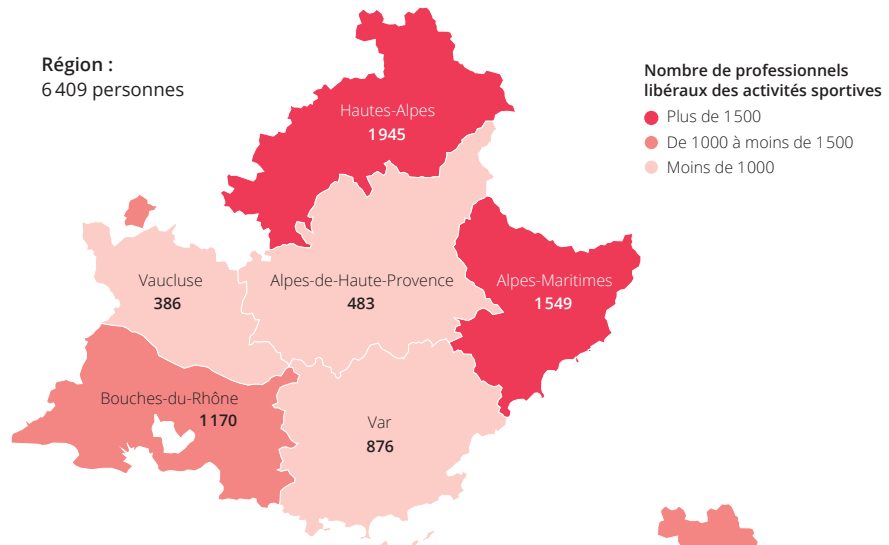
- La souplesse et la liberté de mobilité professionnelle. Le professionnel peut alors se construire un planning annuel d'interventions dans les structures et les lieux d'exercice qu'il privilégie en fonction de ses occupations et contraintes familiales.
- La préférence des employeurs à faire intervenir un micro-entrepreneur ou professionnel libéral pour des besoins ponctuels. Cela minimise les tracasseries d'une gestion de personnel et permet une flexibilité des emplois au sein de la structure : « On fait appel à un intervenant quand l'activité le nécessite. »

⁶ Dumortier A.-S. et Inthavong S., *Qui sont les professionnels libéraux en Provence - Alpes - Côte d'Azur ?*, ORM, « Grand angle », n° 12, décembre 2018.

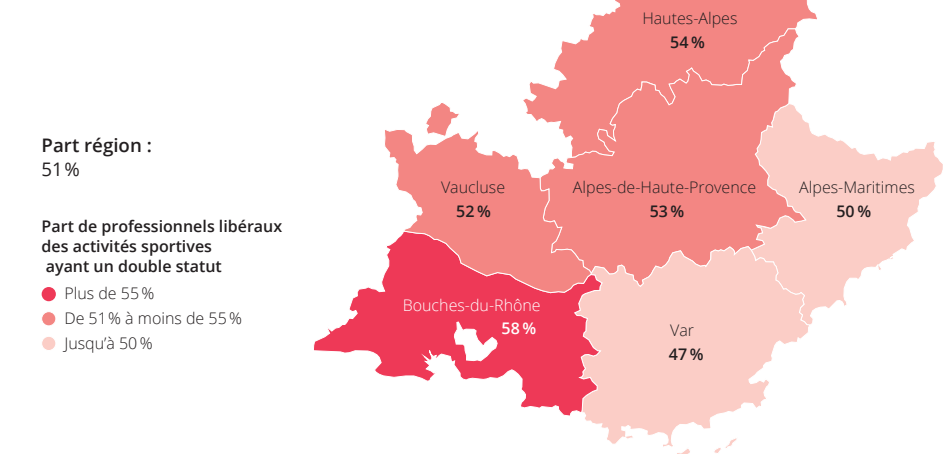
CARTES 7, 8 ET 9 CARACTÉRISTIQUES DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

La densité la plus forte est observée dans les Hautes-Alpes : 14 professionnels pour 1 000 habitants contre 3 dans les Alpes-de-Haute-Provence et 1 en région.

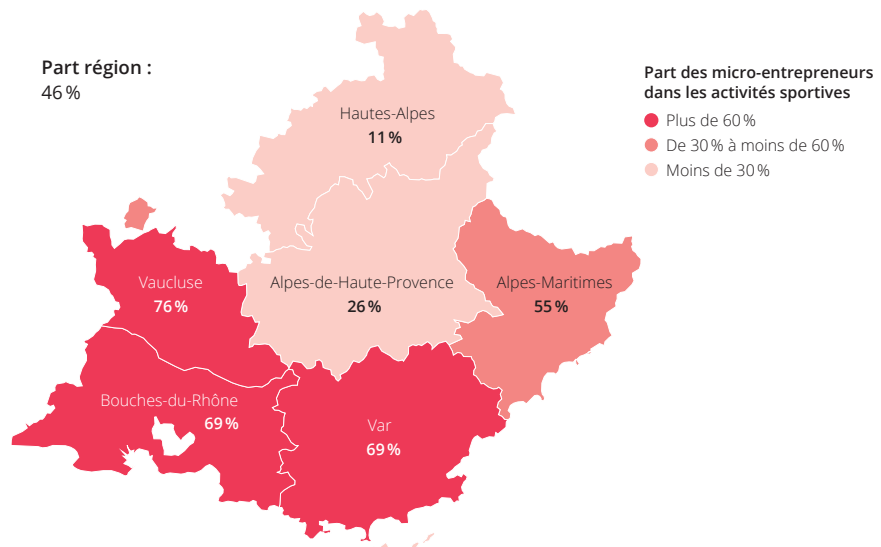
32 % de femmes en moyenne.



Source : Insee – Base non-salariés 2015 – Traitement ORM.



Source : Insee – Base non-salariés 2015 – Traitement ORM.



Source : Insee – Base non-salariés 2015 – Traitement ORM.
Champ : définition ORM (voir Grand angle n° 12).

Dans les activités sportives, on observe :

- Peu de micro-entrepreneurs dans les départements alpins (11 % dans les Hautes-Alpes et 26 % dans les Alpes-de-Haute-Provence) alors qu'ils sont très représentés parmi les effectifs régionaux des professionnels libéraux des activités sportives (46 %).
- Plus d'un professionnel libéral des activités sportives sur deux exerce parallèlement une activité salariée (dans le secteur sportif ou dans un autre secteur d'activité), en région comme dans les deux départements alpins. Ils sont environ 54 % à avoir le double statut (51% en région).
- Près de 20 % des professionnels libéraux ont moins de 30 ans (un sur dix a plus de 60 ans en région, alors qu'ils ne sont que 13 % dans les Hautes-Alpes. Les activités sportives développées sur les territoires de montagne (escalade, ski, haute montagne, vol libre...) nécessitent la plupart du temps un long apprentissage avant de pouvoir encadrer ; les métiers de moniteur de ski ou d'escalade, de guide de haute-montagne sont aussi plus régulièrement occupés par des encadrants seniors, contrairement aux métiers de la forme ou aux activités nautiques où les professionnels sont beaucoup plus jeunes. Ces éléments sont les principales raisons de l'importance des professionnels libéraux de plus de 60 ans dans les départements alpins.

On notera enfin qu'aujourd'hui les jeunes entrent sur le marché du travail sportif avec le statut de micro-entrepreneur avec ou sans le double statut de salarié. Le choix de ce statut n'est pas toujours volontaire.

3. LA PLURIACTIVITÉ POUR SE CONSTRUIRE UNE STABILITÉ D'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE

Les Alpes-de-Haute-Provence et plus encore les Hautes-Alpes connaissent une saisonnalité très marquée, avec de longues saisons d'été et d'hiver. Les professionnels pluriactifs haut-alpins ont de nombreuses possibilités de travailler toute l'année dans les activités sportives car l'éventail des prestations proposées est très large.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, en dehors des territoires de montagne et du lac de Serre-Ponçon, les périodes d'exercice sont plus réduites. Ces activités peuvent être proposées dans le cadre du tourisme social et des villages-vacances. Il est ainsi opportun d'avoir une spécialisation d'accueil de mineurs ou de loisirs tout public pour améliorer son employabilité.

Les emplois saisonniers sont très souvent occupés par des « sédentaires » qui souhaitent rester sur leur territoire. Ils choisissent alors de naviguer d'un emploi à l'autre (mobilité professionnelle) plutôt que de quitter le territoire (mobilité géographique), notamment quand ils ont une charge familiale.

La saisonnalité dans les activités sportives est davantage choisie :

- Dans l'agriculture, l'hôtellerie-restauration, où les projets de carrière sont faibles. La saisonnalité est davantage subie que choisie. Dès lors, les projets de reconversion y sont nombreux.
- Dans les sports de nature, ce sont des métiers-passion. Les professionnels exerçant ce métier en connaissent bien les contraintes. Ils sont généralement pluriactifs, dans le domaine sportif si possible. L'objectif est alors de développer leurs qualifications afin d'élargir leur palette d'activités.

Tous cherchent un moyen de sécuriser leur parcours sur le territoire.

« Les Hauts-Alpins ont un élastique dans le dos. Ils partent en début de carrière mais reviennent dès que possible sur le territoire. On a ainsi accueilli plusieurs titulaires de bac + 5 souhaitant passer le BPJEPS ou autres diplômes sportifs pour revenir chez eux » (ex-chargée de mission du Fongecif 05).

La pluriactivité permet de stabiliser et sécuriser un peu plus les revenus annuels du foyer car peu de personnes peuvent vivre d'une activité unique. Les professionnels recherchent une activité secondaire pour « combler » les périodes creuses. Sur certains territoires où il n'y a qu'une vraie saison, trouver une activité parallèle s'avère plus difficile. Or, les règles du chômage ont changé et rendent plus difficiles l'indemnisation en périodes creuses.

COMME LE SOULIGNE L'INSEE, « LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES EST LE SEUL À CONNAÎTRE UNE DOUBLE SAISONNALITÉ ÉTÉ-HIVER »⁷

En effet, le département connaît deux pics d'activités saisonnières, avec plus de 10 000 emplois en février et presque autant en août. Les activités sportives attirent les touristes : le ski en hiver et les activités de pleine nature en été, dont les activités nautiques (canoë-kayak et disciplines associées et, plus récemment, la voile).

Le département concentre 29 % des emplois touristiques de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur. 30 % du PIB départemental est lié au tourisme, en été comme en hiver. Les emplois saisonniers représentent jusqu'à un emploi sur dix dans la zone de Briançon (contre 1 % en région).

Voici deux exemples de pluriactivité.

« L'hiver, j'étais monitrice de ski. Je donnais des cours dans une petite station des Alpes du Sud. Je faisais aussi l'accueil du club. Puis, je suis devenue responsable d'un foyer de ski.

L'été, je travaillais dans le camping familial. Quand, j'ai eu mon Beesapt, j'y ai aussi organisé quelques cours de fitness pour les occupants du camping.

J'ai donc dû être mobile en hiver même si c'est une mobilité limitée au département. J'ai eu cette organisation jusqu'à la naissance de ma fille ; j'ai ensuite fait le choix du camping familial. Pour être sédentaire, j'ai proposé des cours de fitness dans les villages environnants, durant l'année. »

Florence, 52 ans

« Je suis éducateur sportif dans les activités nautiques. Déjà, jeune, j'adorais le sport. Quand je suis sorti de ma formation, c'était difficile de trouver un travail salarié dans ma spécialité initiale, très généraliste. Mon employeur m'a proposé de travailler avec lui et de me former sur le terrain pour le seconder. Dès le départ, j'ai pris le statut d'auto-entrepreneur intervenant.

C'est un métier très saisonnier qui oblige à avoir un métier d'hiver – c'est difficile de ne travailler que six mois !

Comme j'ai toujours travaillé avec des jeunes en utilisant le sport comme vecteur de cohésion, on m'a proposé d'encadrer des enfants, peu à peu, sans le sport. Je suis ainsi devenu éducateur spécialisé.

⁷ « L'économie du tourisme en Provence - Alpes - Côte d'Azur », Insee Dossier, n° 8, 29 juin 2018.

Si on ne travaille pas à côté, c'est un travail précaire. Je pouvais vivre l'été mais ça ne suffisait pas pour le reste de l'année. En plus, je ne voulais plus être dans l'instabilité et dans les horaires décalés (on travaille quand les autres sont en vacances ou au repos). C'est difficile à gérer sur le plan familial. Seul, c'est plus facile !

J'ai donc choisi de travailler en tant qu'éducateur spécialisé et durant mes congés et mes vacances d'été, je suis moniteur au club. »

Jonathan, 24 ans

Plusieurs jeunes sont passés par le dispositif « Initiatives saisonniers ». Ce dispositif n'existe plus mais cette longue expérience mérite que l'on s'y attarde car elle était pleinement adaptée aux besoins spécifiques des professionnels alpins, quel que soit leur âge.

Zoom sur le dispositif « Initiatives saisonniers » coordonné par le Fongecif (transformé en association Transition Pro⁸)

« Initiatives saisonniers » a d'abord été expérimenté en 2008 dans les Hautes-Alpes pour s'étendre ensuite aux Alpes-de-Haute-Provence.

L'objectif était de sécuriser les parcours professionnels des saisonniers et de leur donner accès à la formation, quel que soit le statut de la personne, grâce à la mobilisation des acteurs institutionnels départementaux.

L'action passait par trois étapes :

- l'accueil individuel et le diagnostic du besoin ;
- le conseil personnalisé et l'orientation ;
- l'accompagnement à la mise en œuvre du projet.

La majorité des personnes accueillies avaient pour projet d'acquérir des compétences afin d'exercer une double activité ou de sortir de la saisonnalité.

Selon une étude menée par le Fongecif en 2017 auprès de 250 personnes accompagnées, les trois quarts d'entre elles étaient originaires des Hautes-Alpes. Les femmes représentaient 47 % des effectifs. 26 % des hommes et 17 % des femmes avaient moins de 26 ans. Un quart du public était peu ou pas diplômé. La grande majorité des personnes reçues étaient salariées, orientées par Pôle emploi ou par la mission locale.

- **54 %** des personnes ont sollicité le dispositif pour acquérir de nouvelles compétences afin d'exercer une double activité **ou** de maintenir ses compétences à un certain niveau pour rallonger les saisons, et travailler durant les inter-saisons (personnes qui veulent rester dans la saisonnalité tout en sécurisant leur activité professionnelle en augmentant la durée de leur activité).
- **11 %** souhaitent créer leur propre activité (agriculteur, accompagnateur moyenne montagne, moniteur de canoë-kayak, naturopathe...).
- **35 %** des personnes souhaitent sortir de la saisonnalité et se reconvertir.

Les formations demandées dans le sport, pour la multiqualification (la bi-qualification ne suffit pas, en général) sont : moniteur de ski, encadrant de canyoning, moniteur motonautisme, tourisme équestre, activité de moyenne montagne complétée éventuellement par un diplôme d'artificier, de pisteuse-secouriste ou d'un CQP cordiste.

⁸ Le Fongecif a été transformé en association Transition Pro le 1^{er} janvier 2020, suite à la loi du 5 septembre 2018 qui a supprimé le congé individuel de formation (CIF).

Le plus grand financeur de ce dispositif a été le Fongecif via le congé individuel de formation (CIF) CDD.

« Avec le CIF CDD, on avait réussi à engager des dérogations pour avoir une certaine souplesse. Ce dispositif était une réponse adaptée au marché du travail local à la saisonnalité (dans le tourisme mais aussi dans l'agriculture, l'agroalimentaire, le BTP, etc.), mais aussi au rythme professionnel des saisonniers, qui se forment généralement durant les périodes creuses.

À l'heure actuelle, le compte personnel de formation (CPF) transition ne permet plus aux saisonniers de se former durant les inter-saisons, période durant laquelle les saisonniers sont le plus disponibles pour effectuer les démarches administratives et de formation. La formation doit dorénavant être suivie pendant la durée du contrat de travail. »

4. LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE ÉCONOMIQUE SUITE À LA CRISE SANITAIRE

« Pour moi, la crise sanitaire a un gros impact sur mon activité professionnelle. Cette année, je devais développer mon activité de micro-entreprise pour me créer une vraie entrée sur le marché du travail, après ma formation.

En plus, ma formation devait finir en avril et, à ce jour, je ne sais toujours pas quand elle sera finie et en attendant je ne suis toujours pas diplômé. Aujourd'hui, je ne peux donc pas exercer dans d'autres sports de nature. Je perds trois mois d'activité et je n'ai aucun financement, aucune aide car mon activité débute. Les aides pour les micro-entreprises sont accordées aux entreprises créées avant juillet 2019. C'est mon cas mais elle était en veille en attendant l'obtention de mon deuxième diplôme. L'aide est accordée au prorata de l'activité, donc quasiment rien pour moi.

En plus, je ne peux pas retourner à Vars car je suis bloqué à Saint-Raphaël pour finir la formation. Je ne peux donc pas m'engager pour la saison d'été ! »

Romain, 27 ans

« La crise a interrompu brutalement notre activité. J'ai dit au revoir à mes membres vendredi et je n'ai pas repris lundi. Je ne les ai pas revus depuis car mes heures ont été supprimées. Je suis au chômage partiel et dans l'inconnu total car on n'a pas encore l'autorisation de reprendre.

Je communique avec les adhérents, je leur conseille des exercices...

Je pensais que le 11 mai, ça serait la libération, mais en fait non. Les clubs avec qui je travaille n'ont pas accepté ma proposition d'activités extérieures (avec chacun son matériel) ; ils ont peur des responsabilités. Donc, la reprise sera en septembre. »

Florence, 52 ans

« J'ai arrêté les cours du jour au lendemain comme beaucoup d'entre nous. C'est brutal psychologiquement ! Heureusement que j'ai le statut de salarié qui me permet d'avoir au moins 84 % de mon salaire, mais la situation est quand-même très anxiogène.

J'avais des perspectives de reprendre le travail en juin (cours dehors dans les parcs). Finalement, je crois qu'on ne va reprendre les cours qu'en septembre... »

Alexis, 25 ans

« Je suis très attentif aux consignes du ministère des Sports sur la reprise d'activité. Je suis bien accompagné dans le cadre de mon réseau professionnel. Le confinement a été, pour moi, l'occasion de rechercher de nouveaux projets, des compléments de revenus ; de préparer la saison prochaine pour être opérationnel en septembre. Comme je vivais très bien de mon métier, j'ai mis de l'argent de côté. Pour l'instant, je n'ai pas de souci financier. »

Christophe, 52 ans

Finalement, les besoins d'emplois sportifs ne sont pas les mêmes dans les deux départements.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, les encadrants sportifs généralistes ont plus de débouchés que dans les Hautes-Alpes car il y a plus d'associations et de tourisme social. Posséder en complément un diplôme de l'animation socioculturelle ou un certificat complémentaire de direction d'accueil collectif de mineurs peut améliorer l'employabilité de ces professionnels. Encore faut-il que les associations et les collectivités territoriales aient les moyens d'embaucher un salarié ou de passer par le groupement d'employeurs. Le plan de relance de l'après-crise de la Covid pourrait améliorer les capacités d'embauche de ces employeurs d'encadrants sportifs si le public cible correspond aux besoins de diplômés du secteur sportif. Dans les territoires très alpins, les besoins d'emploi sont beaucoup plus proches de ceux des Hautes-Alpes.

Les encadrants sportifs haut-alpins ont la possibilité d'encadrer des activités de pleine nature estivales et hivernales, s'ils possèdent les diplômes requis. Ils peuvent compléter leurs revenus par d'autres activités professionnelles complémentaires. Les emplois salariés ne sont pas très nombreux ; le statut de professionnel libéral est souvent de mise pour développer son activité. Ce statut permet de venir en renfort auprès d'autres encadrants plus expérimentés et installés dans le métier.



03

LES PARCOURS DE FORMATION DES ENCADRANTS SPORTIFS

L'ESSENTIEL

- Dans les territoires alpins, la très grande majorité des futurs encadrants sportifs sont des pratiquants de longue date, licenciés sportifs. Ils souhaitent faire de leur passion un métier ; certains peuvent avoir une image du métier qui diffère sensiblement de la réalité d'exercice.
- Un jeune sur deux passe par la mission locale pour construire son parcours professionnel ou pour s'insérer. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, ils sont moins nombreux que dans les Hautes-Alpes à s'inscrire dans un parcours sportif, car il y a moins d'offres d'emploi et les parcours sont globalement compliqués et coûteux sur ces territoires.
- Les saisonniers en emploi passent aussi par la formation pour étendre leurs compétences professionnelles et ainsi faciliter l'accès à un travail quelle que soit la saison.
- Entre 2011 et 2019, plus de 1 430 personnes domiciliées dans les deux départements alpins se sont formées pour obtenir un diplôme délivré par le ministère des Sports. 175 étudiants ont préparé la licence Staps à l'antenne universitaire de Gap.
- Les profils des formés pour un diplôme du ministère des Sports diffèrent entre les deux départements. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, les formés sont plus souvent des femmes et des jeunes. De même, ils optent davantage pour un cursus sportif généraliste alors que les Haut-Alpins choisissent essentiellement un sport de pleine nature principalement encadré par des hommes.
- Dans les deux départements, les freins à la formation sportive sont importants, essentiellement dus aux problèmes de mobilité et de financement, avec des coûts annexes à la formation (liés à la nécessité de logement près du lieu de formation et des trajets) difficilement supportables pour les familles peu aisées de ces départements.
- Dans les Alpes-de-Haute-Provence, les formations préparant aux diplômes du ministère des Sports ne sont dorénavant plus dispensées (alors qu'il y en avait une dizaine il y a dix ans) et il n'existe pas d'antenne universitaire préparant à une licence Staps sur le département.
- Dans les Hautes-Alpes, les formations sont essentiellement dispensées à Gap, à L'Argentière-la-Bessée et à Briançon. Les temps de trajet pour accéder aux sites de formation sont longs et permettent rarement de faire l'aller-retour dans la journée. Les freins à la formation sont alors identiques à ceux observés dans le département voisin.
- Les formés témoignent de leur désarroi face à l'arrêt brutal des activités sportives pendant le confinement. Malgré la continuité des cours, l'arrêt des activités d'encadrement impacte leurs stages en structure et leur apprentissage. Par effet boule de neige, les conditions d'entrée sur le marché du travail, généralement très bien anticipées, sont bouleversées du fait du report de la fin de la formation. Parfois, l'embauche promise avant la crise est remise en cause.

1. LES FORMÉS PRÉPARANT UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR LE MINISTÈRE DES SPORTS

Durant une dizaine d'années d'observation, une cinquantaine de spécialités ont été choisies par les formés alpins. La majorité d'entre elles concernent les sports de nature. Les formations des sports de montagne sont peu recensées (uniquement les formations préparatoires) car le cursus se fait à l'ENSA (École nationale de ski et d'alpinisme) à Chamonix. Ceci est valable pour les cursus de *formations* et stages des guides de montagne et des moniteurs de ski et d'alpinisme.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, la discipline la plus sollicitée est le sport équestre. Suivent les sports généralistes tels que les activités physiques pour tous et les métiers de la forme. Ces formations sont parfois complétées par le certificat complémentaire du BPJEPS *Direction d'un accueil collectif de mineurs*. L'encadrement de la natation est moins dispensé car le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) suffit souvent pour obtenir un poste de surveillant de baignade⁹.

Ces choix correspondent assez bien aux besoins du territoire, même si l'on peut penser que certains d'entre eux sont accentués par la présence du centre de formation dans le département (cas de l'équitation), comme le soulignent les témoignages.

Dans le département des Hautes-Alpes, la première spécialité de formation qu'est le canoë-kayak se justifie par la présence du CRFCK (centre régional de formation du canoë-kayak) qui formait historiquement sur cette discipline. Depuis plusieurs années, le centre de formation a étendu son activité vers les disciplines généralistes, ce qui explique la part importante de stagiaires ayant choisi de se former dans les spécialités APT et AGFF. Aujourd'hui, le champ d'action du CRFCK est étendu aux spécialités d'escalade, de canyon et de préparation au test technique de ski.

On notera aussi l'importance des effectifs de stagiaires dans le VTT (de montagne), discipline très demandée en matière touristique.

TABLEAU 11 STAGIAIRES EN FORMATION POUR UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR LE MINISTÈRE DES SPORTS

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Total stagiaires alpins
BPJEPS (10UC)	368	675	1 043 (73 %)
BPJEPS (4UC)	0	172	172 (12 %)
DEJEPS	52	150	202 (14 %)
DESJEPS	11	3	14 (1 %)
Total	431	1 000	1 431 (100 %)

Source : ministère en charge des sports – Fichiers Forômes, années scolaires 2010-2011 à 2018-2019 – Traitement ORM.

⁹ Le BNSSA est un brevet national français permettant de surveiller des piscines privées, des plages publiques ou privées, et d'assister les maîtres-nageurs sauveteurs (MNS) dans la surveillance de baignade d'accès payant.

TABLEAU 12 PRINCIPALES SPÉCIALISATIONS DES STAGIAIRES EN FORMATION BPJEPs ET DEJEPs

Alpes-de-Haute-Provence	Répartition	Hautes-Alpes	Répartition
Activités équestres	32 %	Canoë-kayak et disciplines associées	20 %
Activités physiques pour tous	10 %	Activités physiques pour tous	18 %
Activités de la forme et de la force	9 %	Activités équestres	15 %
Activités nautiques	7 %	VTT	13 %
VTT	6 %	Activités de la forme et de la force	8 %
Vol libre	5 %	Escalade	5 %
Sports motorisés	5 %	Canyonisme	3 %
Sports collectifs	5 %	Parachutisme	3 %
Activités aquatiques et de la natation	3 %	Parapente	2 %
Pêche de loisirs	3 %	Activités aquatiques et de la natation	2 %
Autres	15 %	Autres	11 %
Total	100 %	Total	100 %

Source : ministère en charge des sports – Fichiers Forômes, années scolaires 2010-2011 à 2018-2019 – Traitement ORM.

LES FORMATIONS UNIVERSITAIRES DES SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (STAPS) EN RÉGION

Sur l'année scolaire 2018-2019, plus de 4 520 personnes ont suivi un cursus universitaire Staps, formation initiale, en région Provence - Alpes - Côte d'Azur. 90 % d'entre eux étaient inscrits en licence (y compris en licence professionnelle).

175 étudiants ont effectué leur parcours à l'antenne universitaire de Gap où une section Staps d'Aix-Marseille Université est délocalisée. Celle-ci accueille des étudiants de licence en 1^{re} et 2^e années et en licence professionnelle *Gestion des organisations, des services sportifs et de loisirs*, option *Métiers de la montagne*.

Un étudiant s'inscrivant à Gap doit choisir une spécialité sportive parmi le ski, le VTT, l'escalade, les sports collectifs. Il passera aussi dans des polyvalences : gymnastique, athlétisme, natation, VTT, ski de fond, escalade, sports collectifs.

L'objectif de la **licence professionnelle** vise à développer une double compétence gestionnaire/manager et responsable de services sportifs de loisirs au sein des collectivités territoriales, des structures associatives et des organisations commerciales. Au regard de la situation géographique de la ville de Gap cette licence est plus particulièrement axée sur la gestion et l'organisation des activités physiques en milieu naturel montagnard.

TABLEAU 13 LES INSCRITS DANS UN CURSUS UNIVERSITAIRES STAPS EN PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

	Année scolaire 2017-2018	Année scolaire 2018-2019	Variation sur un an en %
Cursus licence	3 759	4 053	+ 8 %
Cursus master	372	376	+ 1 %
Cursus doctorat	102	94	- 8 %
Total	4 233	4 523	+ 7 %

Source : ministère de l'Éducation nationale – Enseignement universitaire, effectifs aux rentrées scolaires 2017-2018 et 2018-2019 – Traitement ORM.

1.1. DES PROFILS DE STAGIAIRES DIFFÉRENTS ENTRE LES DEUX DÉPARTEMENTS

Depuis la session 2010-2011, plus de 1 430 stagiaires originaires des départements alpins 04 et 05 ont été formés au métier d'encadrant sportif (diplômes du ministère des Sports). 30 % d'entre eux sont domiciliés dans les Alpes-de-Haute-Provence et 70 % dans les Hautes-Alpes.

Le profil des stagiaires diffère légèrement entre les deux départements. Les femmes représentent 45 % des stagiaires sportifs des Alpes-de-Haute-Provence (contre 33 % dans les Hautes-Alpes) et la part des jeunes de moins de 20 ans s'y élève à 15 % des effectifs (contre 9 %).

Le statut d'emploi à l'entrée en formation se distingue aussi, notamment dans les formations BPJEPS : six stagiaires sur dix sont sans emploi à l'entrée en formation dans le 04 (soit cinq points de plus que dans les Hautes-Alpes). Les Haut-Alpins sont plus souvent en formation pour devenir sportivement plus polyvalents (été-hiver).

TABLEAU 14 PROFIL DES STAGIAIRES INSCRITS À L'ENTRÉE EN FORMATION

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes
Part des femmes	45 %	33 %
Part des moins de 26 ans	59 %	45 %
(Moins de 20 ans)	(15 %)	(9 %)
Part des plus de 40 ans	10 %	10 %
Niveau infra V	28 %	26 %
Sans emploi	58 %	55 %
Sans emploi BPJEPS	60 %	55 %
Salarié	32 %	33 %
Salarié BPJEPS	29 %	32 %
Apprentis	18 %	17 %

Source : ministère en charge des sports – Fichiers Forômes, années scolaires 2010-2011 à 2018-2019 – Traitement ORM.

1.2. LES SPÉCIALITÉS SPORTIVES SOLLICITÉES PAR LES STAGIAIRES

Les jeunes filles ne se positionnent pas sur les mêmes disciplines sportives que les jeunes hommes. On observe surtout que, dans les Alpes-de-Haute-Provence, les spécialités sportives suivies sont homogènes pour les femmes ; 79 % d'entre elles sont positionnées sur trois spécialités de formation avec un éventail d'une vingtaine de disciplines sportives. En revanche, les choix des hommes sont très hétérogènes puisque les trois spécialités les plus sollicitées rassemblent moins d'un tiers des effectifs. L'éventail de choix masculins s'ouvre sur une quarantaine de disciplines sportives.

TABLEAU 15 LES TROIS SPÉCIALITÉS SPORTIVES RASSEMBLANT LE PLUS D'EFFECTIFS DANS LES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Femmes	Part	Hommes	Part
Activités équestres	61 %	Activités nautiques	13 %
Activités physiques pour tous (APT)	10 %	Activités du cyclisme	10 %
Activités gymniques de la force et de la forme (AG2F)	8 %	Activités physiques pour tous (APT)	9 %
Total	79 %	Total	32 %

Source : ministère en charge des sports – Fichiers Forômes, années scolaires 2010-2011 à 2018-2019 – Traitement ORM.

Dans les Hautes-Alpes, quatre jeunes filles sur dix choisissent de suivre une formation équestre et plus de trois sur dix une formation généralistes (APT). On observe le phénomène inverse dans les Alpes-de-Haute-Provence, à savoir une très forte concentration des choix de formation pour les hommes comme pour les femmes. Ainsi les trois spécialités sportives les plus sollicitées rassemblent 86 % des femmes et 65 % des hommes ; les autres stagiaires se répartissent dans les 25 autres disciplines.

Un homme sur cinq se forme pour encadrer le canoë-kayak et disciplines associées. Cela s'explique par l'importance de cette activité sportive dans le paysage économique local mais aussi par la présence emblématique du CRFCK. On relève toutefois un choix étendu de formation en DEJEPS perfectionnement sportif ; 17 mentions sont dispensées dont une majorité de disciplines de pleine nature comme l'escalade et le canyoning.

TABLEAU 16 LES TROIS SPÉCIALITÉS SPORTIVES RASSEMBLANT LE PLUS D'EFFECTIFS DANS LES HAUTES-ALPES

Femmes	Part	Hommes	Part
Activités équestres	40 %	Activités nautiques (dont 20 % sur le canoë-kayak et disciplines associées)	33 %
Activités physiques pour tous (APT)	33 %	Activités du cyclisme	17 %
Activités nautiques	13 %	Activités physiques pour tous	15 %
Total	86 %	Total	65 %

Source : ministère en charge des sports – Fichiers Forômes, années scolaires 2010-2011 à 2018-2019 – Traitement ORM.

2. L'ORIENTATION ET LA CONSTRUCTION DU PARCOURS MENANT À UN MÉTIER DU SPORT

Tous les jeunes Alpins ne pratiquent pas une activité sportive régulière et ne souhaitent pas exercer un métier dans le monde sportif. Pour autant, ils sont beaucoup plus nombreux que leurs voisins départementaux à s'orienter vers ce secteur. C'est essentiellement le cas dans les Hautes-Alpes.

La très grande majorité des jeunes qui souhaitent s'engager dans un parcours de formation pour devenir encadrant sportif sont des pratiquants de longue date. Ils ont découvert le sport soit par le biais de la famille elle-même pratiquante sportive, soit à travers la pratique scolaire poursuivie en club. Le sport scolaire amène plus souvent, semble-t-il, à devenir licencié sportif que dans les grandes métropoles. Un certain nombre d'encadrants actuels sont aussi passés par le sport-compétition et le sport de haut-niveau.

La pratique, le club, l'entourage familial ou amical sont donc des vecteurs importants dans la naissance des vocations professionnelles.

Le club peut donc être parfois à l'origine de l'orientation professionnelle, notamment en encourageant les jeunes pratiquants à passer des diplômes fédéraux pour encadrer une activité bénévole ou pour travailler durant l'été.

L'entrée professionnelle dans le secteur sportif peut se faire à travers un parcours « technique » (éducateur/animateur sportif) ou un parcours plus « administratif » (agent de développement, agent d'accueil dans les clubs ou associations). Sur les territoires alpins, elle passe davantage par le caractère technique de par la réglementation sur l'encadrement professionnel des sports de nature, très souvent « spécifiques », qui exige la possession de diplômes pour exercer à titre professionnel.

Comme le précisent les conseillers de la mission locale des Alpes-de-Haute-Provence, les demandes d'accompagnement pour un parcours de formation sportive sont rares dans le département (23 en 2019) car les offres d'emploi dans le sport sont très limitées.

Les demandes d'orientation dans le sport sont aussi très caractéristiques du territoire habité. Dans les villes comme Manosque, Digne-les-Bains, Forcalquier, les demandes sont centrées vers une activité sportive généraliste (activité physique pour tous, activité de la forme et de la force) ; du côté de Gréoux-les-Bains, les demandes sont orientées vers le sport-santé. Les demandes de parcours sportifs proviennent surtout des territoires alpins comme Allos, Saint-André-les-Alpes, avec des besoins de bi-qualification comme moniteur de ski/moniteur de canoë-kayak, pisteur secouriste/BNSSA, accompagnateur moyenne montagne/cordiste...

Comme on l'a vu précédemment, le Fongecif a mené une action pour stabiliser, pérenniser les parcours professionnels et permettre de vivre du métier d'encadrant. Mais pour cela, il faut aussi être très mobile. La suppression des aides au permis de conduire freine l'accès à l'emploi (et à la formation). De plus, les opportunités d'emploi se réduisent sensiblement depuis la baisse drastique des subventions accordées aux associations et à la quasi-suppression des contrats aidés.

Hors secteur associatif, l'emploi se crée à travers le statut de professionnel libéral (notamment les micro-entrepreneurs). La plupart de ces emplois nécessitent une forte mobilité et un important rythme saisonnier. Ils sont souvent complétés par une activité secondaire. Il y a une demande croissante pour la création de micro-entreprises multiservices.

Pour les jeunes, le service civique est aussi un nouveau moyen d'accéder à un poste d'encadrant sportif. Il peut apparaître comme un moyen de pallier le manque d'emplois aidés dans les petites structures non marchandes même si ça n'est pas un contrat de travail. Il permet au jeune signataire d'obtenir des pré-requis professionnels et de se construire une expérience professionnelle.

« Je suis natif de Briançon. J'ai toujours été baigné dans le sport.

À 7 ans, j'ai fait du hockey sur glace en club, du ski avec la famille puis de la natation. J'ai même fait des compétitions au collège car il y avait des horaires aménagés pour le hockey et le ski (mais pas pour la natation).

[...] J'ai continué les compétitions de natation malgré l'absence d'aménagement scolaire. Comme je souhaitais faire du sport mon métier, mon club m'a fait passer des brevets fédéraux et le BNSSA l'année de mon bac. J'ai ensuite passé les tests d'entrée pour suivre une formation BPJEPS Activités nautiques et de la natation. Je n'avais fait que ce choix dans Parcoursup. C'est le début de mon parcours professionnel dans le sport. »

Adrien, 20 ans

« J'ai toujours pratiqué des sports : avec mes parents je faisais de la randonnée et du ski et ils m'ont inscrite dans différents clubs pour faire du ski, de l'équitation, de la danse et de la natation. J'ai fait dix ans de danse et de longues années de compétition de ski et d'équitation. À 13 ans, je me suis uniquement concentrée sur l'équitation.

[...] J'ai toujours voulu être professeur de sport. J'ai donc passé mon BAFA à 15 ans et je travaillais durant l'été. Après le bac, je suis allée en Staps à Gap [...] puis je me suis orientée vers un BPJEPS Activité physique pour tous. »

Juliana, 22 ans

« Je suis de Moustiers-Sainte-Marie. J'ai grandi dans un milieu sportif et du tourisme. Le vélo, la randonnée, c'était notre culture. J'ai découvert le ski alpin par notre curé et je suis tombée amoureuse de la montagne.

J'ai suivi un cursus au lycée de Digne-les-Bains tout en faisant des compétitions en ski de fond. Je suis ensuite devenue monitrice de club après avoir suivi des formations fédérales.

[...] J'ai voulu me réorienter vers la gymnastique, le fitness. »

Florence, 52 ans



Zoom sur : Dans les territoires alpins, un jeune actif sur deux passe par la mission locale pour construire son parcours professionnel

Comme le soulignent les données suivantes, les jeunes Alpins ont plus souvent recours à une aide de la mission locale pour se construire un parcours professionnel et s'insérer sur le marché du travail. Le contact avec un conseiller de mission locale semble faciliter le parcours professionnel car l'aide accordée est aussi et souvent d'ordre social (aide au logement, à la mobilité, à la santé...).

Seuls 17 % des jeunes accueillis en mission locale ont une demande explicite sur le projet professionnel, au départ. De nombreux jeunes viennent avec une idée du métier d'encadrant sportif qui diffère de la réalité.

Durant l'accompagnement, le jeune, la famille et le conseiller travaillent ensemble le projet sur trois aspects principaux :

- le niveau de formation nécessaire pour suivre la formation (les pré-requis exigés pour entrer en formation sportive) ;
- le lieu de formation (notamment dans les Alpes-de-Haute-Provence où il n'y a plus de formation sportive dispensée dans le département) ;
- la réalité de l'emploi sportif sur le territoire (les activités sportives ne se sont pas développées dans les mêmes proportions dans les deux départements).

Il faut aussi beaucoup travailler sur la mobilité quand on veut se former et travailler dans le sport car il faut être très mobile. Les jeunes et les familles l'ont parfois intégré intellectuellement, mais lorsqu'ils y sont réellement confrontés les choses se compliquent. C'est une cause fréquente d'abandon du projet. La mobilité est globalement l'une des deux problématiques majeures touchant l'orientation vers les métiers du sport.

TABEAU 17 MISSIONS LOCALES EN QUELQUES CHIFFRES

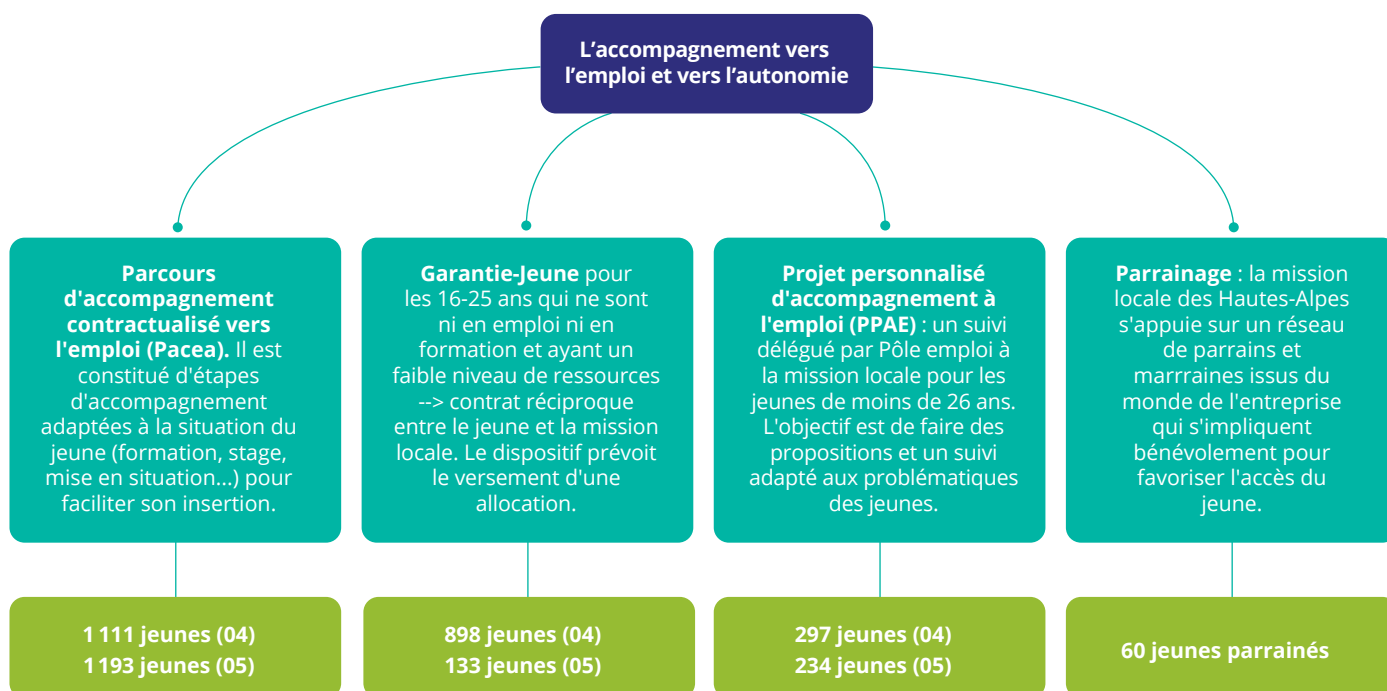
Mission locale des Alpes-de-Haute-Provence	Mission locale des Hautes-Alpes
<ul style="list-style-type: none"> • 3 antennes • 13 permanences • 27 personnes 	<ul style="list-style-type: none"> • 4 antennes • 10 permanences • 32 personnes
<p>3 140 jeunes accueillis en 2018, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un jeune sur cinq de 15-25 ans • Près d'un jeune actif sur deux 	<p>3 400 jeunes accueillis en 2018, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un jeune sur quatre de 15-25 ans • Plus d'un jeune actif sur deux
<p>Profil des jeunes accueillis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 54 % de garçons • 94 % de plus de 18 ans et 8 % de 26 ans et plus • 406 jeunes issus des QPV (12 % des jeunes accueillis) • 41 % de niveau IV et plus • 63 % ont une qualification professionnelle • 50 % ont le permis B (dont 79 % avec un véhicule personnel) • 93 % de célibataires • 65 % hébergés par leurs parents, famille, amis • 6 % en foyers ou logement précaire 	<p>Profil des jeunes accueillis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 51 % de garçons • 96 % de plus de 18 ans et 9 % de 26 ans et plus • 53 jeunes issus des QPV (2 % des jeunes accueillis) • 47 % de niveau IV et plus • 63 % ont une qualification professionnelle • 50 % ont le permis B (dont 80 % avec un véhicule personnel) • 91 % de célibataires • 61 % hébergés par leurs parents, famille, amis • 5 % en logement précaire ou sans logement
<p>L'accompagnement concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 51 % l'accès à l'emploi • 17 % le projet professionnel • 13 % la formation • 14 % la citoyenneté • 5 % le logement ou la santé 	<p>L'accompagnement concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 35 % l'accès à l'emploi • 23 % le projet professionnel • 12 % la formation • 14 % la citoyenneté • 17 % le logement ou la santé

Source : missions locales des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes – Bilan 2018 – Traitement ORM.

On observe que les jeunes hommes sont plus nombreux à faire appel à un conseiller de la mission locale (surtout dans les Alpes-de-Haute-Provence), sans doute parce qu'ils sont davantage en activité professionnelle que les jeunes filles (8 points de plus).

L'accompagnement comporte plusieurs dimensions dans la plupart des cas liés les uns aux autres (mobilité, qualification, orientation, santé, logement). La diversité des situations, particulièrement chez les jeunes vulnérables, génère des parcours non linéaires.

SCHÉMA 1 LES DIFFÉRENTES ACTIONS PROPOSÉES AUX JEUNES ACCOMPAGNÉS PAR LES MISSIONS LOCALES



Source : missions locales des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes – Bilan 2018 – Traitement ORM.

Pour devenir encadrant professionnel, la plupart des jeunes s'engagent dans une formation d'un an (ou deux en apprentissage) : le BPJEPS, diplôme de niveau IV qui demeure le niveau pivot, même si le DEJEPS (diplôme de niveau III) prend de l'ampleur.

Dans ces départements très ruraux, la formation et l'exercice professionnel nécessitent généralement la possession du permis de conduire et d'un véhicule personnel car la mobilité géographique est importante.

Dans les zones rurales comme en ville, les encadrants sportifs sont régulièrement amenés à se déplacer d'un lieu d'exercice à un autre, qu'ils soient salariés ou travailleurs indépendants. Ceux qui exercent en club interviennent aussi souvent en milieu scolaire. Les encadrants municipaux peuvent aussi être très mobiles s'ils exercent en milieu scolaire et en centres de vacances et de loisirs. Les conditions d'exercice des stagiaires sont proches de celles de ces professionnels.

Les encadrants en sports de nature doivent encore plus être mobiles compte tenu des déplacements sur le lieu de pratique des activités.

Se pose ici la question du financement de la formation, dont le coût moyen atteint 7 000 à 8 000 euros pour un BPJEPS, auxquels s'ajoutent les frais induits par ce besoin de mobilité des stagiaires (pour la formation et le stage).

Se pose aussi la question de trouver la structure d'accueil dans des départements où les travailleurs indépendants sont nombreux mais rarement employeurs et où les clubs sportifs ont rarement besoin d'un salarié à temps complet. Les groupements d'employeurs comme Objectif Plus Emploi deviennent des employeurs-relais entre les municipalités, les petits clubs et les apprentis et stagiaires.

Pour les diplômés délivrés par le ministère des Sports, le stage est au cœur du parcours de formation (importance de la transmission des valeurs, des règles du métier...), que l'on suive une formation par voie continue ou par voie de l'apprentissage.

Un guichet unique pour la formation des saisonniers des Alpes du Sud : « *C'est souvent entre deux saisons qu'un saisonnier peut suivre une formation, explique le directeur du Fongecif PACA. Mais certains dispositifs comme le CIF CDD permettent de manquer une saison pour se former car les salaires et les coûts pédagogiques sont pris en charge. C'est relativement souple et facile à mobiliser.* »¹⁰

La loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018 sur la formation professionnelle ne facilite plus un tel accès à la formation professionnelle pour les saisonniers.

3. LES FREINS À LA CONSTRUCTION DES PARCOURS SPORTIFS

3.1. PLUS DE LA MOITIÉ DES STAGIAIRES SPORTIFS ALPINS QUITTENT LEUR DÉPARTEMENT POUR SE FORMER

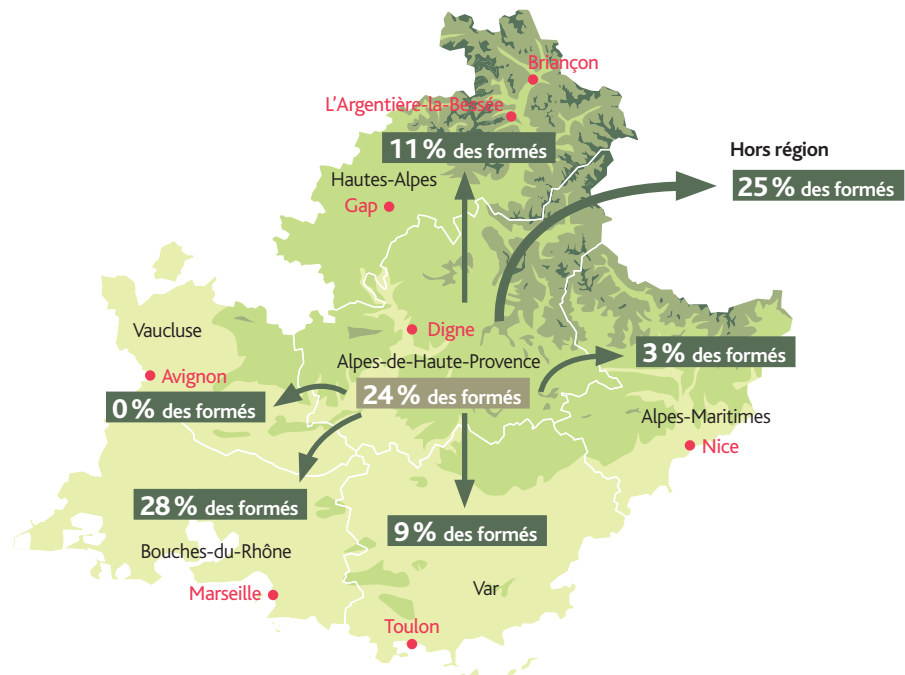
48 % des Hauts-Alpins et seulement 9 % des stagiaires BPJEPS originaires des Alpes-de-Haute-Provence se sont formés dans le département où ils sont domiciliés. Dans les deux départements, un quart des formés quitte la région pour suivre un cursus d'encadrant ou d'entraîneur sportif.

Cette année, cinq centres de formation dispensent des sessions de formations en BPJEPS et DEJEPS :

- Dans les Alpes-de-Haute-Provence, il n'y a pas de formation BPJEPS alors que c'est encore le niveau pivot pour devenir encadrant sportif. SAS Sport et Formation organise une session pour obtenir un DEJEPS *Perfectionnement sportif* mention tennis à Gréoux-les-Bains et l'antenne de Forcalquier du CFPPA Carmejane organise une classe préparatoire aux métiers de l'encadrement des activités sportives et de loisirs. L'ENSA a aussi une antenne à Barcelonnette qui forme sur le DEJEPS *Perfectionnement sportif* mention parapente.
- Dans les Hautes-Alpes, le CRFCK dispense quatre formations en BPJEPS *Éducateur sportif* (cyclisme, activités physiques pour tous, canoë-kayak et disciplines associées). Ces sessions de formation concentrent les deux tiers des formés sportifs du département. Un autre centre de formation propose une session en BPJEPS *Éducateur sportif* mention sports équestres et une antenne de l'UCPA à Serre-Chevalier.

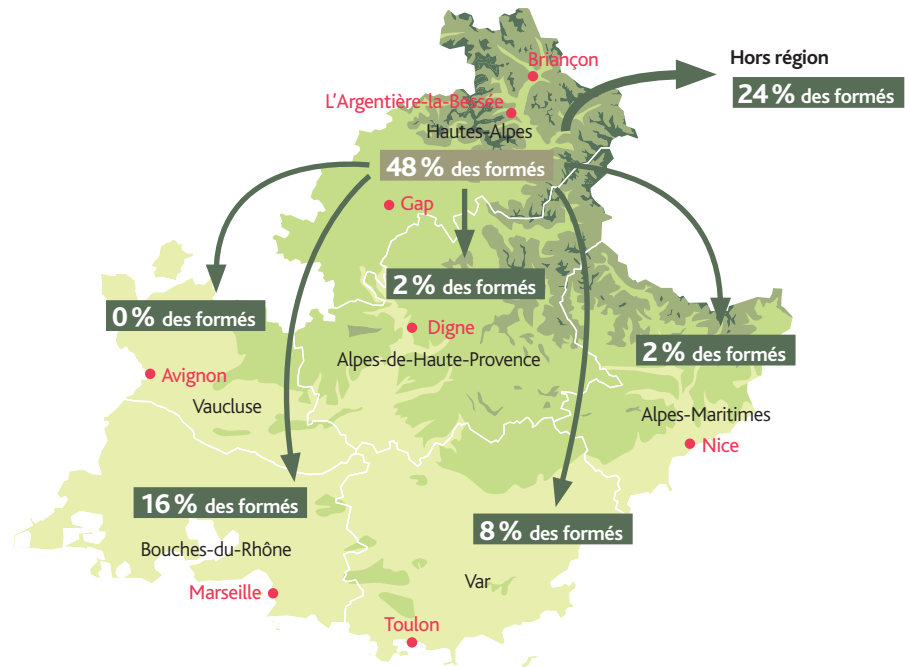
¹⁰ Inffo Formation, n° 934, 15-31 décembre 2017.

CARTE 10 LIEU DE FORMATION DES PERSONNES DOMICILIÉES DANS LES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE



Source : ministère en charge des sports – Fichiers Forômes, années scolaires 2010-2011 à 2018-2019 – Traitement ORM.

CARTE 11 LIEU DE FORMATION DES PERSONNES DOMICILIÉES DANS LES HAUTES-ALPES



Source : ministère en charge des sports – Fichiers Forômes, années scolaires 2010-2011 à 2018-2019 – Traitement ORM.

Les personnes qui souhaitent se former aux métiers du sport doivent être mobiles, surtout celles qui sont domiciliées dans les Alpes-de-Haute-Provence. Les stagiaires sont donc contraints de suivre une formation loin de chez eux, le plus souvent sur Aix-en-Provence (au Creps ou à Prepa Sport) ou dans le Var (Creps site Boulouris ou Imsat). La voiture et un logement près du centre de formation sont donc indispensables car les temps de trajets dans ce département (très importants comme on l'a souligné précédemment) ne permettent pas un aller-retour dans la journée. Ceci engendre des coûts supplémentaires de formation très élevés. Les jeunes peuvent ainsi renoncer au projet.

Pour les formations sportives, les conseillers des missions locales soulignent qu'il faut travailler sur la mobilité géographique mais aussi intellectuelle. C'est-à-dire travailler sur :

- l'utilisation des transports en commun ;
- l'aide au permis de conduire.

Selon les conseillers de la mission locale des Alpes-de-Haute-Provence, « *il n'y a pas de formation sportive dans le département 04 ; il y a donc un problème de mobilité pour les jeunes que nous accueillons. Il peut y avoir des besoins de formation (par exemple sur la vallée de l'Ubaye) mais il n'y a pas assez de public pour ouvrir une session de formation localement (coût de la formation trop élevé pour le nombre de stagiaires). Il faudrait faire comme dans le 05, c'est-à-dire mixer les publics pour rentabiliser la session de formation* ».

Dans les Hautes-Alpes, les formations sportives sont très majoritairement dispensées aux environs de Gap et de Briançon (sur L'Argentière-la-Bessée). Même si les organismes de formation proposent davantage de formations sportives que dans les Alpes-de-Haute-Provence, les distances entre les domiciles et le centre sont importantes et les transports en commun en dehors des centres urbains sont rares. De plus, certaines formations très recherchées dans le département (cyclisme, parapente, escalade et autres activités de montagne) sont (au plus près) dispensées en région Auvergne - Rhône-Alpes. Le problème de mobilité se pose donc aussi pour beaucoup de Haut-Alpins.

3.2. DES FRAIS ANNEXES TRÈS IMPORTANTS QUI S'AJOUTENT AU COÛT DE LA FORMATION

Au cours des interviews, il a été très difficile de trouver quelqu'un qui ne parle pas de « grosses contraintes », « grandes difficultés », « parcours compliqué » quand on abordait le thème du financement de la formation sportive.

En effet, compte tenu des contraintes soulignées précédemment, les coûts complémentaires s'ajoutent au prix initial déjà important (7 000 euros en moyenne). Quitter le foyer familial pour se former est le premier coût annexe très contraignant car les prix des logements montent très vite, notamment à Aix-en-Provence (ville d'accueil de nombreux formés). À cela s'ajoutent les charges courantes de nourriture et surtout de transport, elles aussi importantes. Si les frais de formation ne sont pas pris en charge (dans le cadre de l'apprentissage ou du programme régional de formation par exemple), le projet est souvent abandonné car le coût total de formation représente un budget trop important pour les familles des territoires alpins, souvent modestes.

« J'habite à Vars. J'ai voulu faire une formation en BPJEPS sport (natation) mais il n'y en avait pas dans le 05 et 04. J'ai dû choisir le Creps de Boulouris à Saint-Raphaël.

J'ai la chance que mes parents puissent m'aider pour payer le loyer mais je dois travailler pour financer mes dépenses d'alimentation et de transport. Sur place, je fais tout à vélo, mais pour rentrer chez moi ça a été plus simple de passer le permis et d'avoir une voiture. Du coup, j'ai un contrat de 10 heures par semaine durant l'année scolaire et je travaille pendant les vacances à Vars, pour pouvoir vivre pendant ma formation. »

Apprenti, 20 ans

« Je suis de Gap. Pour ma formation BPJEPS Activités physiques pour tous, j'avais le choix entre un organisme à L'Argentière-la-Bessée et un autre à Aix-en-Provence. C'était finalement plus simple pour moi, pour différentes raisons, d'obtenir une place en formation à Aix-en-Provence.

Je n'ai pas eu le financement Région que j'espérais. La formation coûtait 8 000 euros. Comme je m'assumais déjà seule, c'était impossible pour moi de la financer. J'ai eu sept rencontres à la mission locale et ailleurs pour trouver enfin une solution. J'ai rencontré celui qui allait devenir mon tuteur et qui m'a permis d'entrer en formation BPJEPS par la voie de l'apprentissage. Mais la formation avait déjà commencé ; j'ai donc dû attendre la session suivante. J'ai dû trouver du travail en attendant ; j'ai cumulé plein de petits boulots pour mettre de l'argent de côté. Ça a été une année difficile et fatigante mais j'étais encore plus motivée !

Le problème a ensuite été de trouver un logement à Aix-en-Provence pour la formation. Les loyers sont très chers ! Là, c'est l'organisme de formation qui m'a mise en lien avec un foyer de jeunes travailleurs. J'ai ainsi pu faire ma formation après plus d'un an de démarches. »

Apprentie, 22 ans

« Je suis en formation à L'Argentière-la-Bessée. J'habite à Gap. J'ai donc de grosses contraintes de transport et de logement car je ne suis pas véhiculé. C'est à 1 h 45 environ en bus et plus d'une heure en voiture si on vient me chercher.

La deuxième contrainte est financière car la formation coûte 7 000 euros. C'est très compliqué de payer une telle somme ! Le conseiller de la mission locale m'a mis en relation avec la DDCSPP et m'a informé sur les possibilités de faire la formation en apprentissage. Il m'a beaucoup aidé. On a l'impression qu'ils essaient de nous aider, de trouver des solutions adaptées à nous ! Grâce à lui, j'ai fait une rencontre fondamentale et utile administrativement, à la DDCSPP.

J'étais alors très motivé pour trouver une structure d'accueil. J'ai fait du porte-à-porte à Gap, avec mon CV. Je suis ma formation à L'Argentière mais je loge dans ma famille à Gap. C'est une vraie organisation et beaucoup de temps dans les transports. »

Apprenti, 23 ans

4. LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE SUR LES PARCOURS DE FORMATION

Les formations ont continué durant la crise sanitaire. La mise en place de l'enseignement à distance a été efficace et d'autant plus rapide lorsque l'organisme de formation avait déjà prévu quelques séances en e-learning. Les stagiaires sont globalement très satisfaits de ce type d'enseignement, excepté pour quelques uns qui vivent en zone rurale en pleine fracture numérique.

Le souci s'est davantage posé sur le plan de l'organisation des jurys, qui n'étaient pas en mesure de se réunir durant la période de confinement, remettant ainsi en cause l'organisation originelle de la fin de formation.

Le report de l'obtention du diplôme a très souvent eu un impact sur l'entrée dans la vie professionnelle des formés qui avaient déjà trouvé un travail à la sortie de la formation. Le fait de ne pas être diplômé les empêche d'encadrer une activité sportive à titre professionnel.

Sur le plan logistique, plusieurs d'entre eux ont restitué leur logement en raison de la fin de formation. Ils ont dû s'organiser pour se loger durant les derniers examens.

L'impact de la crise sur le parcours de formation s'est donc fait ressentir tant sur le plan professionnel que dans le domaine personnel.

« Je suis en fin de formation, dans une situation précaire car j'ai dû rendre mon logement à Aix, trop cher en cette situation de crise. Je suis rentrée dans les Hautes-Alpes ; ce sont des amis qui me logent. Je ne peux pas travailler... »

Si je résume, mon parcours a été difficile, sans l'aide de la famille, mais qui vaut le coup car le sport est pour moi une vraie passion. La mission locale, l'organisme de formation m'ont apporté une aide sur le plan de la formation, de mon parcours professionnel mais aussi pour ma vie personnelle. Ils ont été un vrai soutien moral pour moi ! Les professeurs m'ont aussi beaucoup aidée. Je suis très contente de ma formation. »

Étudiante en fin de formation BPJEPS Sports collectifs et BNSSA, 21 ans

« Depuis deux mois, tout est à l'arrêt, le triathlon comme le canoë-kayak. Mon contrat d'apprentissage aussi. Je suis au chômage partiel. Mon contrat devait se terminer en mars. C'est décaler de deux mois pour pouvoir finir mon apprentissage »

C'est très compliqué car je suis dans l'incertitude pour tout. Je n'ai aucune idée de la suite.

C'est perturbant car j'avais tout planifié sur l'année. Le confinement est long. Les formations fédérales sont tombées à l'eau ; on ne sait pas quand on va passer les examens ; je ne sais pas quand je vais reprendre mon travail. Les compétitions sont annulées. C'est le flou total !

Tout cela perturbe la formation, le côté sportif et le côté professionnel.

Je ne peux même pas m'organiser pour cet été... »

Apprenti en fin de formation, 18 ans

CONCLUSION

Dans les deux départements alpins, les situations économiques et sociales sont sensiblement différentes ; les activités sportives ne connaissent pas les mêmes dynamiques d'emploi.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, l'emploi sportif demeure majoritairement de type associatif ; les besoins des employeurs concernent davantage les disciplines généralistes et les métiers de la forme. Les sports de montagne sont très présents sur certains territoires mais les opportunités d'emploi sont assez peu ouvertes aux jeunes sans expérience professionnelle. La crise a freiné toutes les activités sportives en salle. Les dirigeants ont généralement reporté l'ouverture de la structure en septembre. Toutefois, le plan de relance pour l'emploi des jeunes pourrait offrir des opportunités d'insertion dans les clubs sportifs. Ceux-ci ont besoin d'une main-d'œuvre salariée afin de mieux organiser voire de développer leurs activités et ainsi faciliter l'accès au sport à tous les publics.

Dans les Hautes-Alpes, l'économie largement orientée vers le tourisme sportif offre des perspectives d'emploi plus larges mais qui nécessitent des compétences spécifiques et, de préférence, une expérience professionnelle. Les activités sportives de pleine nature, qui créent la majorité des emplois sportifs haut-alpins, sont devenues aussi bien estivales qu'hivernales. L'élargissement de la palette de disciplines sportives proposées aux touristes ouvre plus de possibilités d'emploi pour les jeunes. Ces emplois ont avant tout un caractère saisonnier mais, lorsqu'ils sont cumulés tout au long de l'année, ils permettent une stabilisation professionnelle. Il est possible d'en faire son métier à long terme. Pour cela, il est fortement conseillé d'être multiqualifié (souvent la bi-qualification ne suffit pas). Le cumul des statuts professionnels (salarié et travailleur indépendant) est aussi monnaie courante.

La crise sanitaire a freiné la dynamique de ces emplois observée ces dernières années. Néanmoins, la reprise semble être de mise en ce mois de juillet. Les professionnels rapportent une forte progression de la fréquentation touristique, principalement française. À ce jour, il n'est pas possible d'en tirer des conclusions positives car le portefeuille des Français est plus réduit que celui des étrangers. Est-ce que la saison touristique d'été pourra sauver le manque à gagner du début d'année 2020 ?

Dans une situation identique à celle observée ces dernières années, l'accès à l'emploi d'encadrant sportif est rapide mais généralement durable uniquement en cas de multiactivité (et donc de multiqualification). Les jeunes en fin de formation ont pour la plupart d'entre eux une promesse d'emploi à la sortie. Vont-ils pouvoir s'inscrire dans cette dynamique professionnelle cette année ?

La formation est au cœur du parcours professionnel de l'encadrant sportif. Dans les départements alpins, les jeunes formés privilégient des formations qui correspondent assez bien aux besoins des territoires. Mais l'accès à la formation et le parcours ne sont pas un long fleuve tranquille ; les jeunes Alpins se heurtent à de nombreux freins :

- Les conditions d'exercice du métier peuvent rebuter certains jeunes qui en avaient une image idéalisée.
- La perception erronée qu'ont certains professionnels de l'orientation et du milieu scolaire du métier d'encadrant sportif. Notons que les missions locales ont une image plutôt réaliste du métier d'encadrant sportif et des conditions d'emploi.
- Le statut de micro-entrepreneur, privilégié pour débiter, n'est plus adapté pour stabiliser sa carrière dans le métier.
- La réduction des propositions d'emplois associatifs dans les Alpes-de-Haute-Provence.
- La disparition des lieux de formation sportive dans les Alpes-de-Haute-Provence et l'offre de formation concentrée sur quelques sites dans les Hautes-Alpes.
- Les contraintes de mobilité importantes, du fait du nécessaire éloignement du foyer familial pour se former et pour effectuer les stages ou l'apprentissage, pas toujours acceptées ou possibles pour les familles et les jeunes.
- Les frais annexes très importants (hébergement, transport et charges courantes liées à l'indépendance) additionnés aux coûts de la formation ne peuvent être supportés quand la formation doit être autofinancée.
- Les aides institutionnelles à la formation sportive se raréfient ces dernières années ; c'est dorénavant le parcours du combattant pour les obtenir.

LES PISTES DE RÉFLEXION POUR AMÉLIORER L'ACCÈS À LA FORMATION SPORTIVE DES JEUNES ALPINS

Les conditions d'emploi

- **Favoriser** la multiqualification (la bi-qualification ne suffit pas).
- **Faciliter** l'activité des groupements d'employeurs pour l'emploi associatif et de la fonction publique.
- **Encourager** le multi-statut (salarié/professionnel libéral) pour faciliter l'accès à l'emploi tout en restant vigilant à ce que le statut de micro-entrepreneur ne remplace pas le salariat.

L'offre d'emploi sportif dans les clubs et associations

- **Développer** les possibilités d'apprentissage dans les structures privées comme dans la fonction publique, d'autant plus que le plan de relance prévoit une incitation aux entreprises pour l'embauche d'un apprenti.
- **Aider** les structures marchandes et non marchandes qui ont dû stopper leur activités dans le cadre du plan d'aide aux employeurs sportifs en difficulté, suite à la crise de la Covid-19, afin de maintenir les emplois existants.
- **Favoriser** l'accès à l'emploi sportif par le biais des aides prévues par le plan de relance du gouvernement Castex, et notamment le soutien à l'embauche des jeunes (les primes provisoires à l'embauche d'un jeune).

L'image sociale du métier

- **Améliorer** la vision qu'ont les professionnels de l'orientation du métier d'encadrant sportif.
- **Modifier** la vision parfois idéalisée des jeunes : intervenir dans les lycées pour parler de la réalité du métier auprès des jeunes Alpains.
- **Mobiliser** cette étude comme premier niveau d'information ; elle peut venir en complément du travail déjà réalisé par les conseillers des missions locales.

L'absence de lieu de formation dans les Alpes-de-Haute-Provence

- **Comprendre** pourquoi les lieux de formations sportives ont peu à peu fermé dans le département. On en comptait une dizaine il y a dix ans.
- **Encourager** le mélange des publics de formés pour les enseignements transversaux des BPJEPS Animation et Sport afin de favoriser l'ouverture de nouvelles sessions sportives. Cela pourrait être appliqué aussi bien pour les formations continues que pour l'apprentissage.
- **Rappeler** que l'offre attire la demande.

Les contraintes de mobilité géographique pour se former

- **Développer** l'enseignement à distance pour l'ensemble des formations théoriques. Le confinement a montré que la formation à distance pouvait être très efficace. Néanmoins, il ne faudra pas laisser de côté les jeunes qui vivent dans des zones à fracture numérique et qui n'ont pas un accès facilité aux outils numériques.
- **Créer** à nouveau des aides au financement du permis de conduire. La voiture étant souvent indispensable pour les habitants des zones rurales et de montagne, le retour de ces aides pourrait améliorer l'accès à la formation mais aussi à l'emploi des jeunes.
- **Consulter** les possibilités de prêts de véhicule comme l'a développé le Conseil régional des Hauts-de-France pour les chômeurs en retour à l'emploi.
- **Étudier** les possibilités de réduction de la durée d'apprentissage (de deux ans à un an) pour le BPJEPS tout en conservant la qualité de l'enseignement.

Le financement des formations et des frais annexes

- **Comprendre** les raisons de suppression des aides de formation sportive.
- **Étendre** les aides à la formation aux saisonniers en demande d'emploi.
- **Tenir compte** des rythmes d'activité spécifiques des saisonniers pour leur permettre un accès plus facile à la formation (cf. les actions du Fongecif 05).
- **Alléger** les frais de formation pour les stagiaires qui financent eux-mêmes leur cursus.

GLOSSAIRE

- AGFF** : Activités gymniques de la forme et de la force
- ASPTT** : Association sportive des postes, télégraphes et téléphones
- Beesapt** : Brevet d'État d'éducateur sportif activités physiques pour tous
- BNSSA** : Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique
- BPJEPS** : Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
- BTP** : Bâtiment et travaux publics
- CDD** : Contrat à durée déterminée
- CDI** : Contrat à durée indéterminée
- CEE** : Contrat d'engagement éducatif
- CIF** : Congé individuel de formation
- CMU** : Couverture maladie universelle
- CUI/PEC** : Contrat unique d'insertion / parcours emploi compétences
- DDCSPP** : Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
- DEJEPS** : Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
- DESJEPS** : Diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
- Directe** : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- DRDJCS** : Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- DROS** : Dispositif régional d'observation sociale
- FF** : Fédération française
- Insee** : Institut national de la statistique et des études économiques
- QPV** : Quartier prioritaire de la politique de la ville
- RSA** : Revenu de solidarité active
- Ufolep** : Union française des œuvres laïques d'éducation physique
- UNSS** : Union nationale du sport scolaire
- VTT** : Vélo tout-terrain



PROFESSIONS SPORTIVES : BESOINS DE MAIN-D'OEUVRE ET ACCÈS DES JEUNES À LA FORMATION

**ZOOM SUR LES TERRITOIRES ALPINS DES HAUTES-ALPES
ET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE**

Les territoires alpins ont des dynamiques économiques très différentes où les activités sportives occupent une place plutôt importante, surtout dans les Hautes-Alpes. Est-ce que les jeunes de ces territoires peuvent répondre aux besoins des employeurs sportifs ? Leur parcours vers les métiers du sport (notamment d'encadrant sportif) sont-ils facilités sur ces territoires ou les jeunes se heurtent-ils à des contraintes accentuées par le caractère rural de ces départements ?

Cette étude analyse la dynamique locale des emplois sportifs et les parcours d'accès au métier d'encadrant sportif alpin afin d'en comprendre les leviers et les freins à l'emploi et à la formation.

Ce travail aborde aussi les premiers retours des professionnels et des stagiaires en formation suite au confinement, et donc les premiers impacts de la crise sanitaire sur les activités sportives.

CETTE PUBLICATION A ÉTÉ COMMANDITÉE PAR

Direction régionale
et départementale
de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale


PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR
Liberté
Égalité
Fraternité


ORM

 RÉGION
SUD  PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

Observatoire Régional des Métiers

22, rue Sainte Barbe - CS 60589 - 13205 Marseille Cedex 01 - Tél. 04 96 11 56 56 - E-mail info@orm-paca.org

Retrouvez l'ensemble de nos publications en ligne sur : www.orm-paca.org